

**PROJET EDUCATIF
DE TERRITOIRE**

VILLE DE STRASBOURG

2014-2017

Date de présentation du projet :

Collectivité territoriale porteur du projet : Ville de STRASBOURG

Nom du correspondant : Julie ARANEDER

Fonction : Directeur de la Direction de l'enfance et de l'éducation

Adresse : 1, Parc de l'Etoile 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.60.93.32

Adresse électronique : julie.araneder@strasbourg.eu

Préambule

PREMIERE PARTIE

I Le périmètre, le public, les articulations et les outils du PEDT	p. 5
1. Le périmètre et le public du PEDT	
2. Les articulations entre dispositifs	
3. Les outils nécessaires à l'articulation des dispositifs et la méthode	
II Le diagnostic sociodémographique et économique de la Ville et de ses quartiers	p. 9
1. Démographie	
2. Famille et monoparentalité	
3. Inégalités socio-spatiales	
4. Offre en dispositifs périscolaires	
5. La scolarité	
6. La santé	

DEUXIEME PARTIE

I La répartition des temps éducatifs	p. 28
II Les premières orientations prioritaires par quartiers	p. 31
III Les ateliers éducatifs organisés par la collectivité de 15h45 à 17h15	p. 41
1. Les objectifs poursuivis	
2. Les contenus	
3. Les modalités	
4. La déclaration Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	
IV Les services périscolaires et la tarification	p. 45
V Les ressources mobilisées par la collectivité	p. 47
1. Les personnels du Service périscolaire et éducatif et les intervenants	
2. La mobilisation des autres services sur le temps scolaire et périscolaire	
VI Evaluation du PEL	p. 49

Annexe 1 : La trame du projet de site

PREAMBULE

La Ville de Strasbourg est engagée de manière volontariste de longue date dans le champ de l'éducation. Aussi, dans un souci de cohérence et d'efficacité, la Ville de Strasbourg a souhaité dès le mois d'octobre 2012 élaborer un Projet Educatif Local avec l'ensemble des partenaires éducatifs, tant institutionnels qu'associatifs.

En effet, un projet éducatif local constitue un cadre de référence formalisé pour mener une politique éducative cohérente et ambitieuse sur un territoire défini.

S'appuyant sur le territoire, il permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs et de s'approprier une culture et un langage commun. Bien plus qu'un programme d'actions, il est un processus dynamique qui donne du sens à l'ensemble du domaine éducatif jusqu'aux actions éducatives elles-mêmes. Cette démarche oblige chaque acteur à repenser ses conceptions éducatives, à interroger les évidences, à partager les expériences, à s'enrichir de concepts théoriques et à trouver des références communes en mettant l'enfant au cœur du dispositif.

Le Projet Educatif Local constitue aussi une nouvelle approche des questions éducatives dans leurs relations avec le tissu social, culturel et économique local. Il conduit, de fait, à repenser l'éducation dans son ensemble et non plus isolément les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires. En effet, la réussite éducative d'un enfant se construit à travers différents espaces éducatifs, celui de la famille, celui de l'école, celui des activités quotidiennes durant lesquels il expérimente ses acquisitions scolaires, découvre de nouveaux horizons, développe de nouvelles aptitudes, accroît sa confiance et son autonomie et apprend à vivre avec les autres.

Le PEL porte sur tous les temps de vie de l'enfant en recherchant une articulation fine entre chacun d'entre eux.

Il vise ainsi à favoriser une coopération éducative renforcée des acteurs de manière à créer une véritable communauté éducative dans le respect des missions et champs d'intervention de chacun, de manière conjointe ou complémentaire.

Ainsi, une réflexion a été animée avec une centaine d'acteurs éducatifs autour de quatre enjeux éducatifs : la coéducation, l'égalité du droit à l'éducation, la qualité de l'offre éducative et la synergie entre les projets. Cette démarche de concertation a permis d'aboutir à la rédaction et à la présentation le 30 mai 2013 d'un document de référence faisant la synthèse des réflexions, articulées autour de valeurs, principes, orientations, objectifs et proposant un mode de gouvernance du projet éducatif local sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

Dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, le Gouvernement a décidé de réformer les rythmes scolaires dans un objectif pédagogique visant à mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants.

Ainsi, la Ville de Strasbourg a décidé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014. Sa démarche vise à favoriser la réussite de tous les élèves en suivant un double objectif : aboutir à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, en privilégiant les moments propices aux apprentissages scolaires et en allégeant la journée scolaire et enfin permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

Le Projet Educatif De Territoire explicite ainsi les modalités de mise en œuvre des rythmes scolaires. Il constitue par conséquent le volet « rythmes scolaires » du Projet Educatif Local.

PREMIERE PARTIE

I - Le périmètre, le public, les articulations et les outils du PEDT

1. Le périmètre et le public du PEDT

L'ensemble des écoles maternelles et élémentaire situées sur le territoire de la Ville de STRASBOURG,

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : 113 écoles

Établissements	Publics
Écoles maternelles	54
Écoles élémentaires	47
Ecoles primaires	6

Public concerné : nombre total

d'enfants : 23 703

Niveau maternelle : moins de trois ans : dont 487

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 9 726

Niveau élémentaire : 13 977

Une partie du territoire est incluse en zone prioritaire :

Les 4 réseaux Éclair :

- Réseau Sophie Germain : 1 collège, 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires (1 696 élèves en 2012)
- Réseau Lezay-Marnésia : 1 collège, 4 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires (1 854 élèves)
- Réseau Solignac : 1 collège, 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires (1 316 élèves)
- Réseau du Stockfeld : 1 collège, 1 école maternelle et 2 écoles élémentaires (1 287 élèves)

Les 4 réseaux de réussite scolaire

- Réseau Hans Arp : 1 collège, 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires (2 200 élèves)
- Réseau Erasme : 1 collège, 2 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires (1 103 élèves)
- Réseau Twinger : 1 collège, 2 écoles maternelles et 1 école élémentaire (1 894 élèves)
- Réseau François Truffaut : 1 collège, 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires (1 810 élèves)

2. Les articulations entre les dispositifs éducatifs

Différents dispositifs éducatifs sont déclinés à l'échelle de la Ville de Strasbourg. Aussi, leur articulation est essentielle pour être efficace et lisible au plus près des bénéficiaires.

C'est la raison pour laquelle, le projet de site constitue un maillon de proximité fondamental pour permettre la convergence de ces dispositifs.

Ainsi, pour mener les projets de site les acteurs disposent de moyens existants et financés à mobiliser prioritairement sur les territoires. Lorsque que le diagnostic de territoire fait apparaître une carence ou un besoin, il paraît essentiel de recourir aux dispositifs de droit commun existant afin d'en accroître l'efficacité.

On peut ainsi décliner ces dispositifs.

Pour les actions en temps scolaires :

- Les actions culturelles proposées dans le cadre du GIP ACMISA (groupement d'intérêt public, Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace),
- Les actions d'éducation à l'environnement dans le cadre de l'appel à projet « Projet l'Environnement j'Adhère »,
- Les actions d'éducation à l'environnement proposées par la Communauté urbaine de Strasbourg,
- Les sorties scolaires,
- Les classes à horaires aménagés,
- Les actions menées par la santé scolaire en lien avec l'Agence Régionale de Santé,
- Les actions proposées par la Direction du sport de la Ville (cycles sportifs, classes transplantées, piscines, patinoire),
- Les actions pédagogiques et artistiques proposées par les équipements de la Direction de la Culture (musées, bibliothèques),
- Les actions associatives proposées par des structures agréées :
 - dans le cadre de co financements publics
 - dans le cadre de l'Accompagnement Educatif
 - dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires,
- Cours de langue et culture d'origine,
- Le Projet de réussite éducative (PRE) porté par la Caisse des écoles, établissement public de la Ville de Strasbourg.

Pour les actions en temps périscolaire et extra scolaire :

Les actions en régie municipale :

- les activités périscolaires de 15h45 à 17h15 proposées par la Ville de Strasbourg pour les écoles élémentaires,
- les services d'accueil municipaux (restauration et accueils périscolaires),
- les accueils de loisirs.

Les actions associatives :

- les accueils de loisir sans hébergement organisés notamment par les centres socioculturels,
- les associations sportives (club),
- les associations culturelles,
- les actions portées par les associations d'éducation à l'environnement (ARIENA).

Pour les actions spécifiques dédiées au soutien à la parentalité :

- Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Point information familles (PIF)
- Médiation familiale
- Espace de rencontre
- Parrainage de proximité
- Maison pour les familles
- Maison des adolescents (MDA)
- Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)
- Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration (OEP)
- Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Référents familles des centres socioculturels.

Autres dispositifs bilatéraux pour mémoire :

- Convention Ville de Strasbourg-CAF,
- Convention triennale Ville de Strasbourg – DRAC ALSACE.

Ou multi-partenariaux :

- Le schéma départemental d'accompagnement des parents.

Autre conventionnement spécifique :

- Contrat enfance jeunesse.

3. Les outils nécessaires à l'articulation des dispositifs éducatifs et la méthode.

Les instances d'animation territoriales

Les Comités éducatifs territoriaux (CET) comme les Groupes éducatifs locaux (GEL), chacun à leur niveau territorial, sont les lieux de coordination des dispositifs.

Les CET auront ainsi l'occasion de prendre connaissance des priorités définies par GEL et devront assurer dans la limite de leurs moyens notamment financiers le soutien aux initiatives prises par les projets de sites conformément aux priorités définies par les Groupes Educatifs Locaux, eux mêmes soumis aux orientations définies par le Comité de Pilotage du PEL-PEDT.

Les GEL ont pour mission de garantir la cohérence territoriale et les projets de site sont élaborés pour la mise en œuvre des actions au sein de chaque groupe scolaire.

Les attributions des GEL se concrétisent autour de 3 objectifs :

- Partage de l'action éducative menée dans les structures éducatives du quartier :
 - Implication élargie des acteurs
 - Synergie des projets (projet de site)
 - Mutualisation des moyens

- Analyse et évaluation de l'action éducative :

- Organisation des temps éducatifs
 - Liaisons entre les acteurs
 - Objectifs éducatifs prioritaires du territoire
- Valorisation de l'action éducative locale du quartier :
- Promotion des initiatives
 - Valorisation des démarches participatives et impliquantes
 - Démultiplication des bonnes pratiques
 - Rencontre d'acteurs

3.2 Les projets de site

L'ensemble des dispositifs ou moyens d'action listés ci-dessus sont à identifier et à mobiliser lors de l'élaboration des programmes d'actions déclinés au sein des projets de site, dont le périmètre est un groupe scolaire.

Le projet de site mettra en avant les articulations des dispositifs et des projets et donnera le détail sur les activités proposées en cohérence et en complémentarité entre elles et avec les projets d'écoles.

Les projets de site constitueront la déclinaison territoriale du PEDT à l'échelle de chaque groupe scolaire, définissant de fait un territoire de développement pertinent, au plus proche de l'élève.

« Un territoire fédérateur de projets, des énergies et des dispositifs » (Francas).

Le projet de site aura pour vocation d'articuler les objectifs du projet d'école, du projet éducatif municipal et les projets socio-éducatifs des partenaires.

Le projet de site reprendra les enjeux, les valeurs et les orientations du PEL dans la perspective de réaliser un diagnostic environnemental partagé du site, d'identifier les projets des partenaires (écoles, associations et collectivité) afin d'établir une fiche d'identité du site (dont les forces et faiblesses du site).

Cette analyse croisée permettra d'établir des plans d'actions auxquels chacun des partenaires contribuera sur un mode collaboratif en fonction de ces moyens d'actions.

Selon Francas : *« Penser l'action éducative, c'est d'abord analyser la complémentarité des influences »*

Le projet de site est élaboré conjointement par tous les acteurs (voir trame en annexe).

Chacun des projets de site traduit dans un document commun aux acteurs éducatifs pourra constituer une base à partir de laquelle une communication auprès des familles pourra se tisser.

Il est établi pour une durée de 3 ans de manière à respecter la temporalité des projets d'école.

II - Le diagnostic sociodémographique et économique de la Ville et de ses quartiers



The cover features a green background. At the top left is the logo 'Strasbourg.eu & COMMUNAUTÉ URBAINE'. At the top right is a red tilted rectangle with the text 'Capitale européenne'. The main title is centered in white text. Below the title is the date 'Octobre 2013'. At the bottom, there is a line of small text identifying the responsible departments.

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

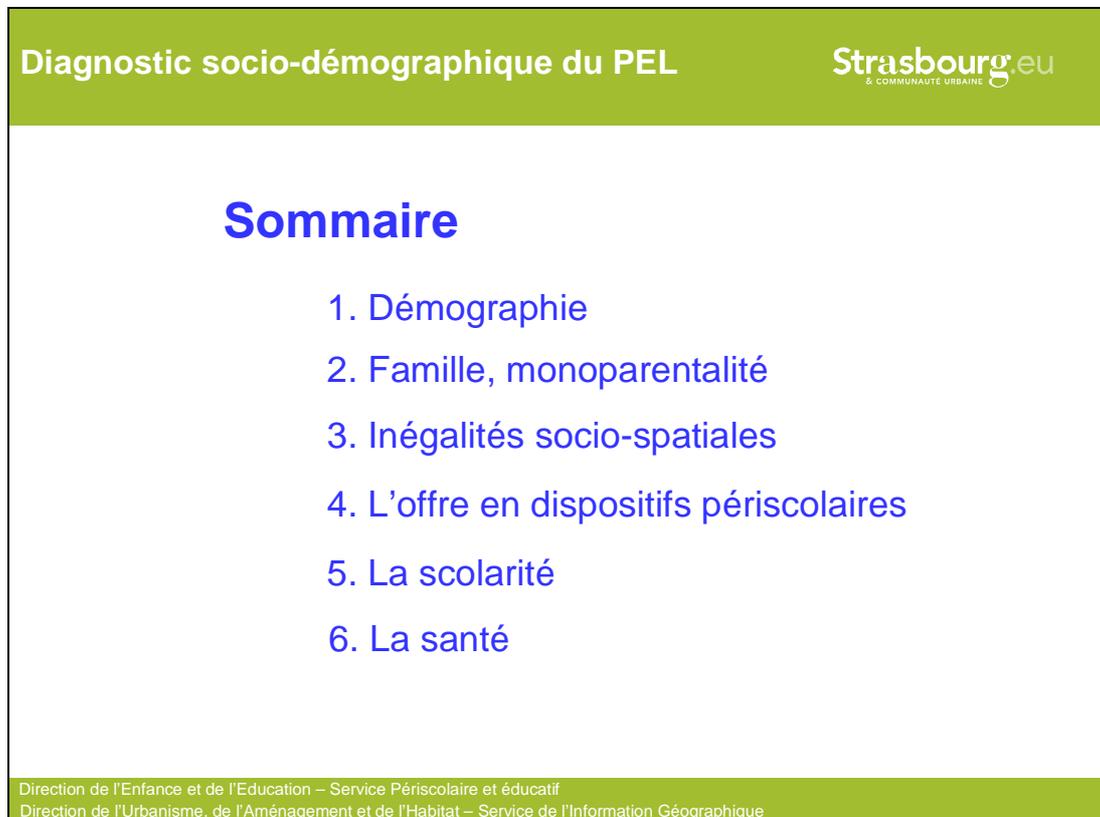
Capitale européenne

Projet Educatif Local de la ville de
Strasbourg

**Diagnostic socio-démographique et
économique de la ville et de ses quartiers**

Octobre 2013

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique



The page has a green header with the title 'Diagnostic socio-démographique du PEL' on the left and the 'Strasbourg.eu & COMMUNAUTÉ URBAINE' logo on the right. The main content is a list of six items under the heading 'Sommaire'. At the bottom, there is a line of small text identifying the responsible departments.

Diagnostic socio-démographique du PEL

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Sommaire

1. Démographie
2. Famille, monoparentalité
3. Inégalités socio-spatiales
4. L'offre en dispositifs périscolaires
5. La scolarité
6. La santé

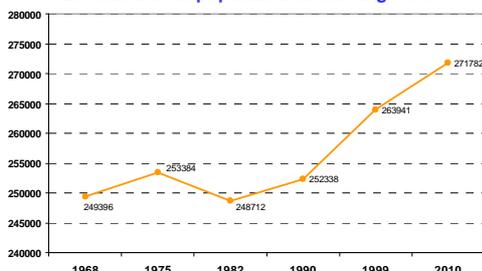
Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

1. Démographie

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

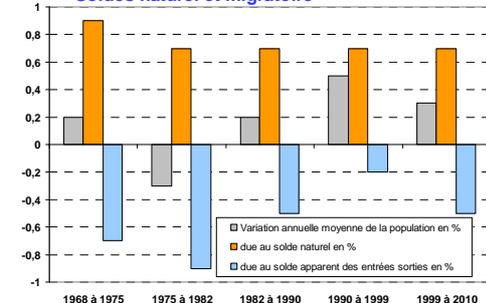
Une croissance démographique tirée par le solde naturel

Evolution de la population strasbourgeoise



➤ La ville de Strasbourg connaît une progression de sa population depuis 1982 (+ 8175 habitants entre 1999 et 2008)

Soldes naturel et migratoire



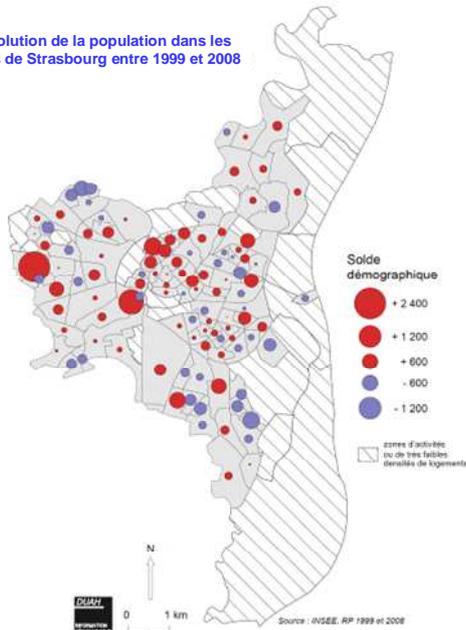
➤ Cette croissance démographique est **uniquement due au solde naturel**, le solde migratoire étant déficitaire depuis des décennies

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Une croissance démographique spatialement différenciée

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Evolution de la population dans les Iris de Strasbourg entre 1999 et 2008



➤ Trois quartiers enregistrent une **forte croissance démographique** : **Poteries** (+131%), **Port-du-Rhin** (+15%) et **Gare-Tribunal** (+14%)

➤ A l'inverse les quartiers **Musau** (-12%), **Neuhof** (-4,7%), **HautePierre** (-4,9%) et **Cronenberg** (-3,7%) connaissent une **baisse de population** entre 1999 et 2009

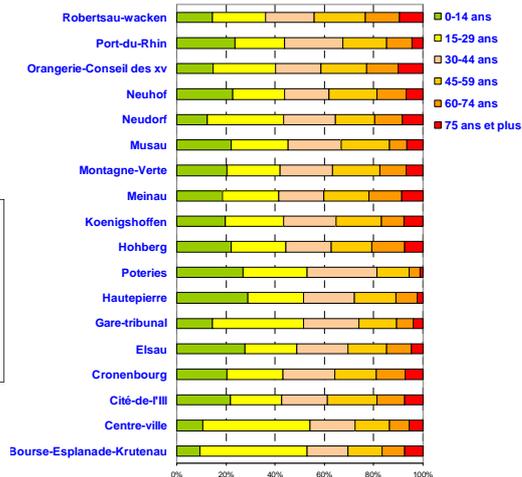
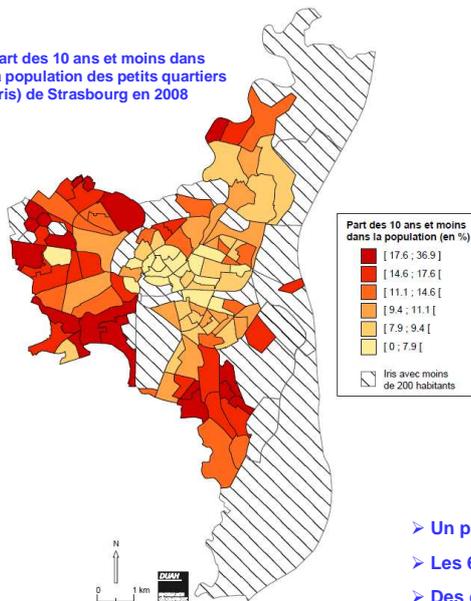
	Population 1999	Population 2009	Evolution 1999-2009
Bourse-Esplanade-Krutenau	23605	24631	4,3%
Centre-ville	17798	18408	3,4%
Cité-de-III	4676	4749	1,6%
Cronenberg	21293	20511	-3,7%
Elsau	6177	6167	-0,2%
Gare-tribunal	23846	27157	13,9%
HautePierre	15158	14416	-4,9%
Poteries	2133	4925	130,9%
Hohberg	2976	3080	3,5%
Koenigshoffen	13143	14104	7,3%
Meinau	16627	16405	-1,3%
Montagne-Verte	12149	11915	-1,9%
Musau	3171	2790	-12,0%
Neudorf	35852	36758	2,5%
Neuhof	19575	18662	-4,7%
Orangerie-Conseil des xv	25312	25611	1,2%
Port-du-Rhin	1450	1664	14,7%
Robertsau-wacken	17886	18503	3,4%
Strasbourg	263941	271708	2,9%

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Pédagogique et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Une inégale répartition des classes d'âge dans la ville

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Part des 10 ans et moins dans la population des petits quartiers (Iris) de Strasbourg en 2008



- Un poids important des 15-29 ans à l'Esplanade et au Centre-ville
- Les 60 ans et plus sur-représentés à l'Orangerie et Robertsau
- Des quartiers d'habitat sociaux marqués par le poids des jeunes

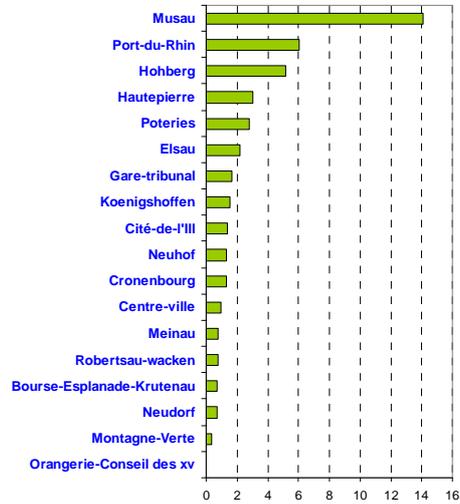
Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Pédagogique et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Tranches d'âge détaillées et indice de jeunesse

Les moins de 18 ans par quartier en 2009

	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans
Bourse-Esplanade-Krutenau	534	463	748	1216
Centre-ville	367	369	682	962
Cité-de-l'III	237	259	323	408
Cronenbourg	1014	912	1296	1756
Elsau	369	357	560	731
Gare-tribunal	963	772	1263	1781
Hautepierre	932	813	1420	1612
Poteries	193	160	206	236
Hohberg	672	592	968	1052
Koenigshoffen	589	659	1073	1387
Meinau	529	513	817	1017
Montagne-Verte	174	148	157	275
Musau	1062	924	1468	1961
Neudorf	812	964	1343	1917
Neuhof	783	689	1181	1950
Orangerie-Conseil des xv	89	76	134	150
Port-du-Rhin	350	330	377	445
Robertsau-wacken	534	486	896	1414
Strasbourg	10204	9487	14914	20269

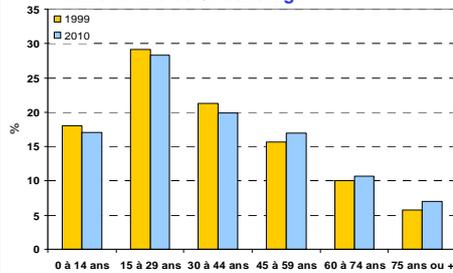
Indice de jeunesse
(moins de 18 ans / 60 ans et plus)



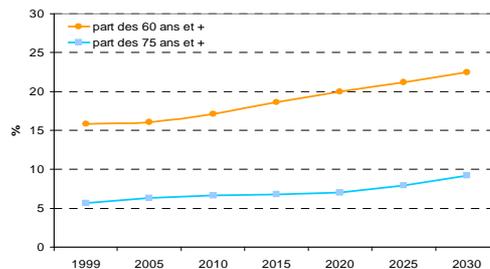
Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Une tendance au vieillissement de la population

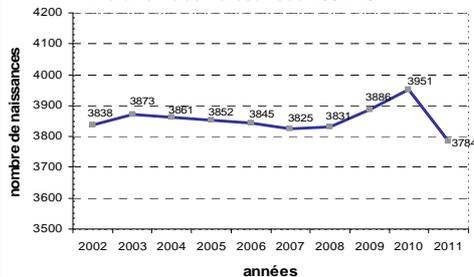
Evolution des tranches d'âge 1999-2010 dans la ville de Strasbourg



Projection de la part des personnes âgées à horizon 2030 dans la ville de Strasbourg – modèle Omphale INSEE – scénario central



Evolution des naissances 2002-2011



- Au-delà de 75 ans et entre 45 et 59 la population a augmentée en volume et en part entre 1999 et 2010
- A l'inverse, le poids des 44 ans et moins diminue sur la période
- Assez stable depuis 10 ans, le nombre de naissances à Strasbourg connaît un fléchissement en 2011
- Les projection INSEE confirme la tendance au vieillissement à horizon 2030 (15,8% de 60 ans et + en 1999 contre 22,5% en 2030)

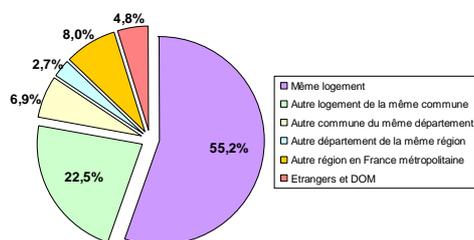
Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Renouvellement de la population et profil des nouveaux arrivants

CSP des nouveaux arrivants à Strasbourg entre 2003 et 2008

	CSP des habitants de Strasbourg en 2008	CSP des nouveaux arrivants à Strasbourg entre 2003 et 2008
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,9%	1,2%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,8%	13,4%
Professions intermédiaires	12,3%	14,2%
Employés	14,0%	13,9%
Ouvriers	10,7%	7,6%
Retraités	16,4%	3,4%
Autres sans activités professionnelles	33,9%	46,3%

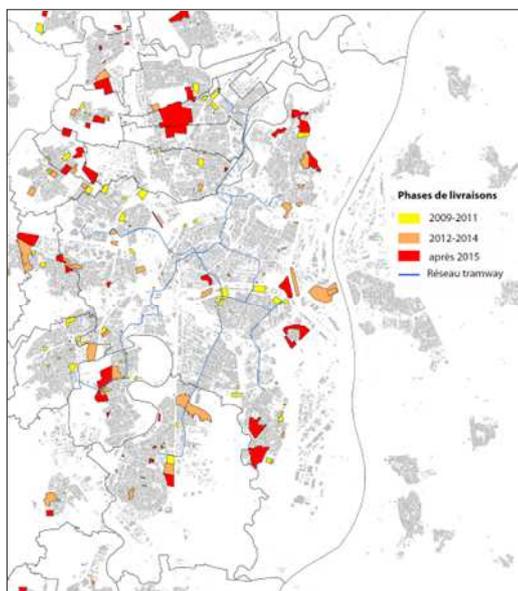
Lieux de résidence antérieure des Strasbourgeois 5 ans auparavant



- En 2008, près d'un habitant sur 2 (55%) habitait le même logement 5 ans auparavant et 1 habitant sur 5 (22,1%) habitait un autre logement de la même commune
- Près d'un habitant sur 5 (56 958 habitant, soit 22,3% de la population de Strasbourg) n'habitait pas Strasbourg 5 ans auparavant
- Près d'un habitant sur 10 résidait 5 ans auparavant une autre commune de la région Alsace
- Le profil des nouveaux arrivants se caractérise par une sur-représentation des « autres sans activité professionnelle » (dont une large part d'étudiants), des cadres et des professions intermédiaires et par une sous représentation des ouvriers et des retraités au regard du profil moyen de la population strasbourgeoise

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Les projets de logements inscrits dans le cadre du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2009-2015



	Nombre de logements inscrits dans le 4 ^{ème} PLH
Hautepierre	250
Hohberg	374
Poteries	237
Robertsau	2610
Cronenbourg	1131
Koenigshoffen	405
Montagne-Verte	594
Elsau	0
Gare-Tribunal	316
Centre-ville	114
Meinau	203
Musau	525
Neuhof	1439
Cité de l'III	130
Orangerie-Conseil des XV	95
Bourse-Esplanade-Krutenau	159
Neudorf	2306
Port-du-Rhin	650
Strasbourg	11287

- Trois grands quartiers concentrent une large part des projets de logements inscrits dans le PLH à horizon 2015 : Robertsau, Neudorf-Musau-Port du-Rhin et Neuhof

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Diagnostic socio-démographique du PEL

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

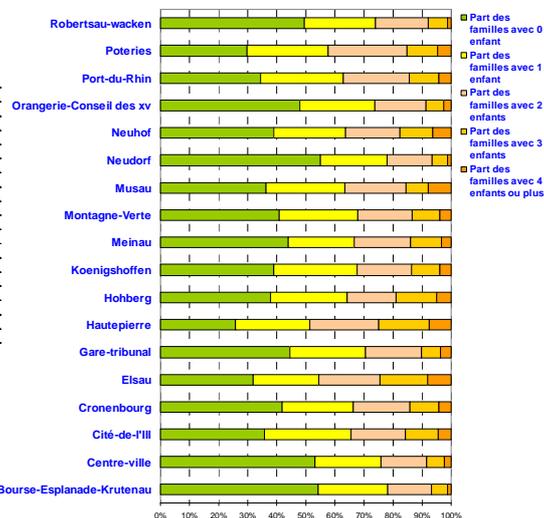
2. Famille, monoparentalité

Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Taille des familles

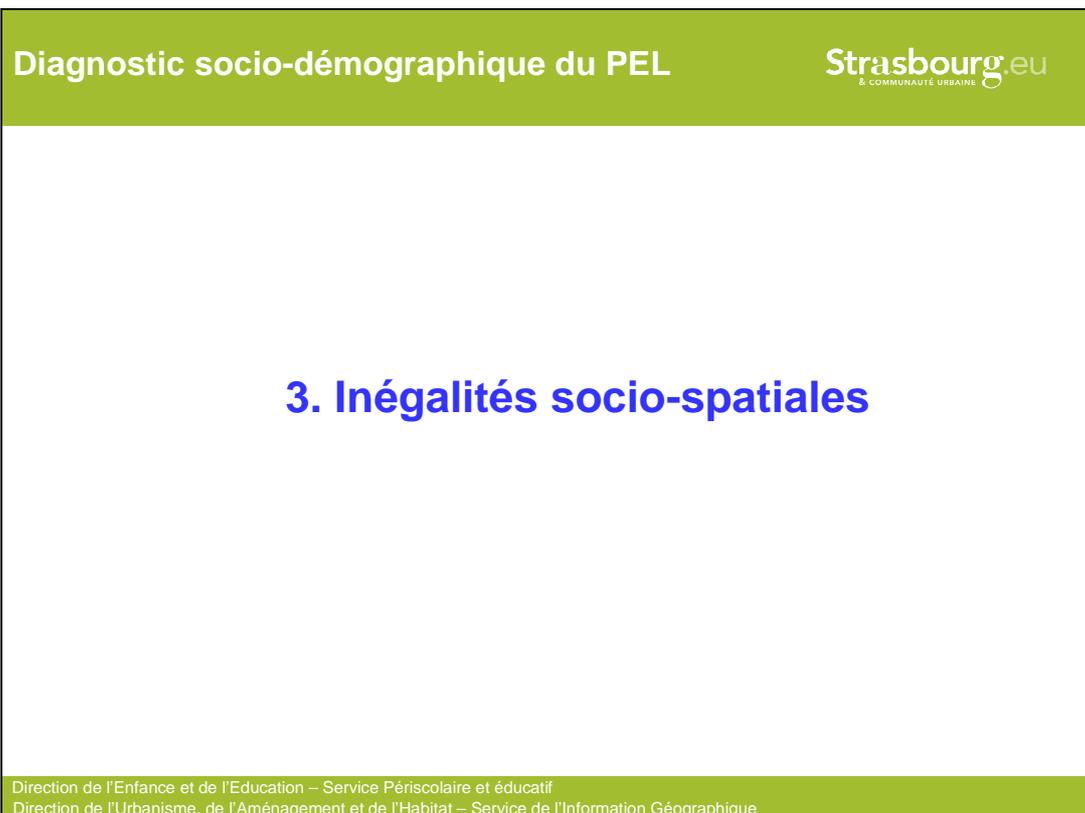
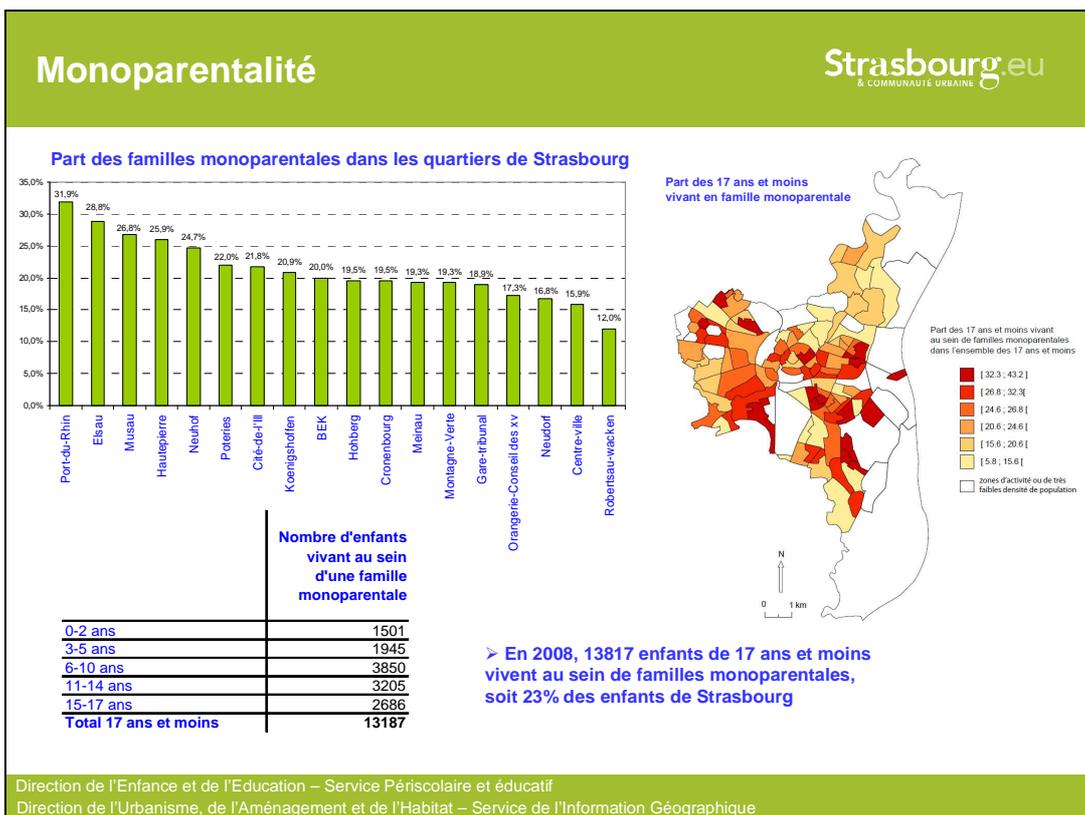
Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

	Part des familles avec 0 enfant	Part des familles avec 1 enfant	Part des familles avec 2 enfants	Part des familles avec 3 enfants	Part des familles avec 4 enfants ou plus
Bourse-Esplanade-Krutenau	54.1%	24.0%	15.0%	5.5%	1.3%
Centre-ville	53.1%	22.6%	16.0%	6.0%	2.4%
Cité-de-l'III	35.7%	29.8%	18.6%	11.5%	4.3%
Cronenbourg	41.8%	24.6%	19.5%	9.8%	4.3%
Elsau	31.8%	22.6%	21.0%	16.5%	8.1%
Gare-tribunal	44.5%	26.1%	19.2%	6.5%	3.7%
Hautepierre	25.8%	25.4%	23.8%	17.3%	7.7%
Hohberg	38.0%	26.4%	16.8%	13.8%	5.0%
Koenigshoffen	39.1%	28.6%	18.7%	9.6%	4.0%
Meinau	43.9%	22.7%	19.3%	10.5%	3.5%
Montagne-Verte	40.9%	27.1%	18.4%	9.5%	4.1%
Musau	36.4%	26.9%	21.1%	7.6%	7.9%
Neudorf	54.9%	23.0%	15.4%	5.4%	1.2%
Neuhof	39.0%	24.6%	18.7%	11.3%	6.4%
Orangerie-Conseil des xv	48.0%	25.7%	17.7%	5.9%	2.6%
Port-du-Rhin	34.4%	28.5%	22.5%	10.3%	4.3%
Poteries	23.8%	28.0%	27.0%	10.5%	4.8%
Robertsau-wacken	49.6%	24.4%	18.3%	6.4%	1.4%
Strasbourg	44.6%	24.9%	18.4%	8.6%	3.6%



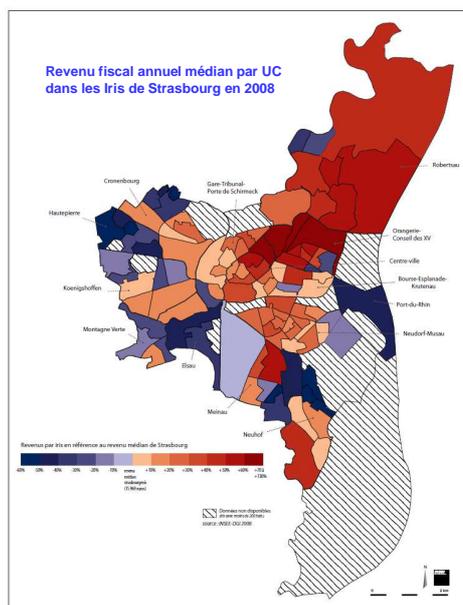
- Des quartiers populaires caractérisés par des familles nombreuses (Hautepierre, Musau, Elsau, Neuhof...)
- Les familles sans-enfants sont à l'inverse sur-représentées dans les quartiers Centre-ville, Neudorf, Bourse-Esplanade-Krutenau ou Robertsau-Wacken

Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique



Des disparités socio-spatiales fortes entres quartiers

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE



	Taux de chômage INSEE en 2009	Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales en 2011	Revenu fiscal annuel médian par UC en 2009 (en euros)
Bourse-Esplanade-Krutenau	13,0%	10,4%	17801
Centre-ville	10,4%	10,7%	23216
Cité-de-III	24,8%	22,7%	11074
Cronenbourg	17,8%	18,1%	15094
Elsau	29,7%	26,6%	9249
Gare-tribunal	13,7%	14,1%	18408
Hautepierre	28,2%	24,4%	8948
Hohberg	20,8%	18,2%	11130
Koenigshoffen	18,9%	17,3%	15068
Meinau	18,4%	19,4%	16602
Montagne-Verte	19,9%	19,3%	14701
Musau	23,3%	38,1%	12955
Neudorf	12,5%	13,1%	18984
Neuhof	23,1%	29,3%	13493
Orangerie-Conseil des xv	11,8%	10,6%	26089
Port-du-Rhin	34,1%	33,8%	7628
Poterries	16,5%	16,2%	14222
Robertsau-wacken	8,5%	7,8%	25001
Strasbourg	15,9%	16,2%	16399

- Plusieurs quartiers populaires concentrent les populations en difficulté : Neuhof, Elsau, Hautepierre, Port-du-Rhin,
- Les quartiers Orangerie-Conseil des XV, Robertsau et Centre-ville présentent les niveaux de revenus les plus élevés

Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

L'activité des parents ayant des enfants de – de 6 ans

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Parmi les 19 516 enfants de moins de 6 ans vivant au sein d'une famille strasbourgeoise

- **66.9%** ont une **mère active**
- **49.4%** ont une **mère active occupée**

Repères : La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée)

Parmi les enfants de moins de 6 ans ayant une mère active occupée

- **39,0%** ont une mère qui travaille à temps partiel

Parmi les enfants de - de 6 ans qui vivent avec un monoparent :

- **60%** d'entre eux vivent avec un monoparent qui ne travaille pas

Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

L'enfance et la pauvreté

41.7% (8 308 enfants) des enfants de - de 6 ans de Strasbourg vivent dans une famille à bas revenus (seuil 942 €/mois) - données 31/12/2010

Ce ratio est nettement supérieur à la moyenne bas-rhinoise (23,7%).

Évolution entre 2008 et 2010 : **+ 9,2% sur la ville de Strasbourg (+ 699 enfants)**

Quartiers - de 42% :

- Bourse-Esplanade Krutenau (38.8%)
- Gare-Tribunal-Porte de Schirmeck (25.6%)
- Centre Ville (25.5%)
- Robertsau (25.5%)
- Orangerie-Conseil des XV (21.2%)

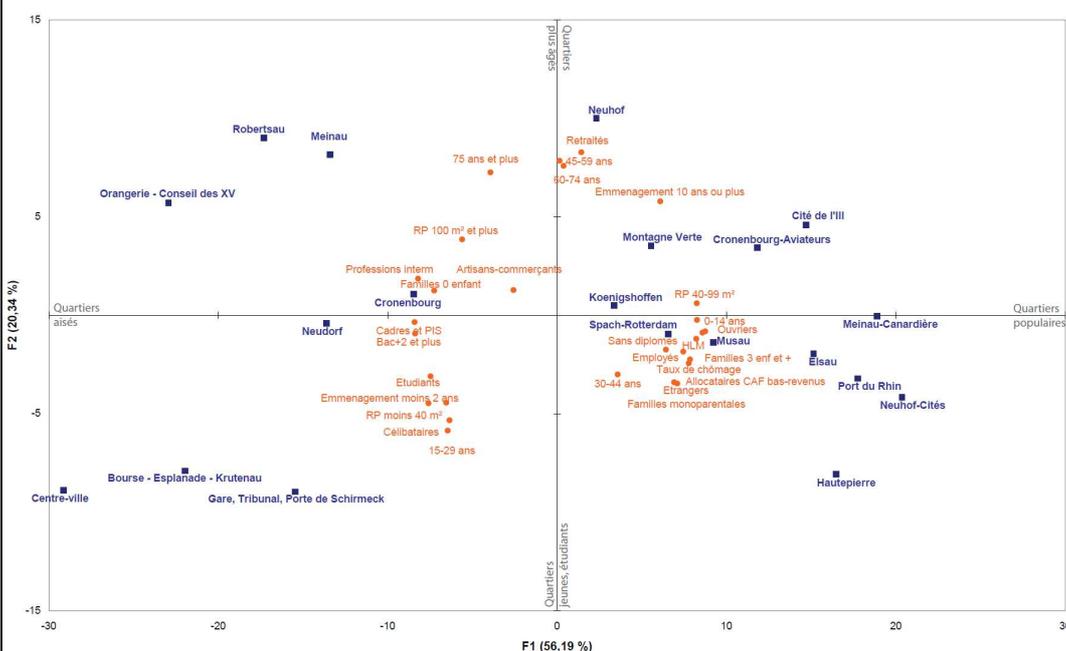
Quartiers + de 42% :

- Neuhof (57.5%)
- Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau (50%)
- Cronenbourg-Hautepierre (47.9%)
- Neudorf Port du Rhin (46.4%)
- Meinau (45.3%)

20.5% de l'ensemble des ménages allocataires CAF résidant à Strasbourg disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus (donnée au 31 déc. 2009)

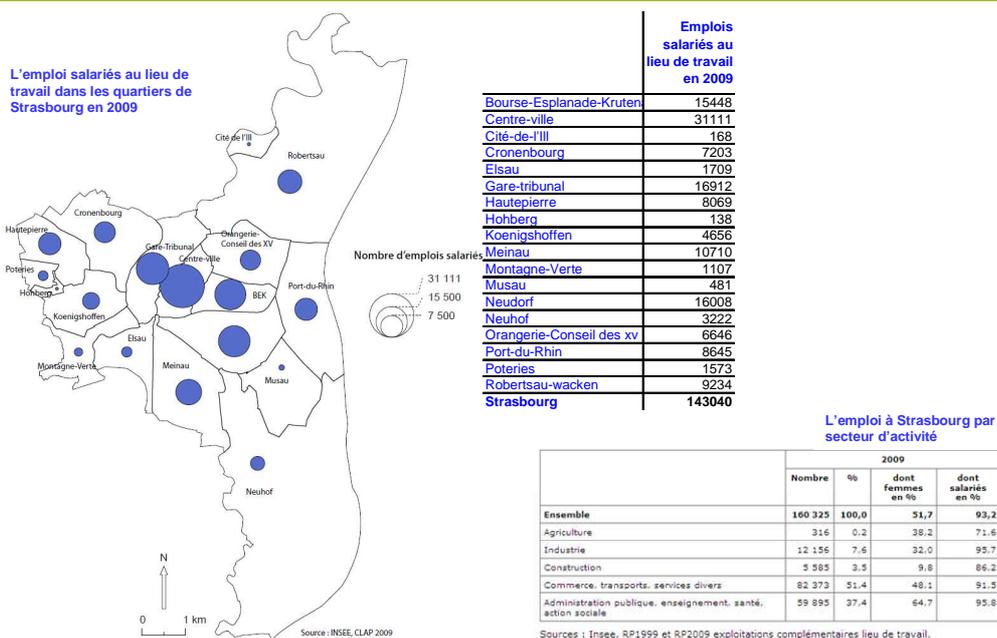
Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Synthèse du profil socio-démographique des quartiers



Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

L'emploi dans les quartiers

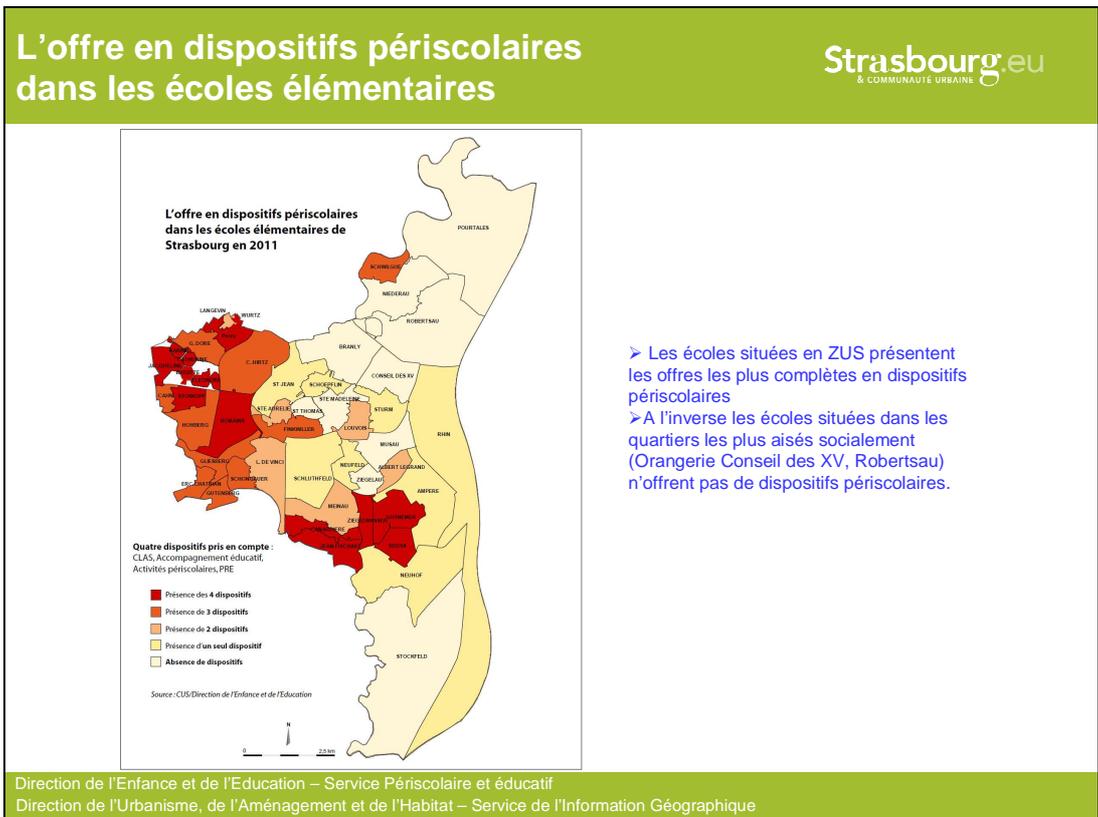
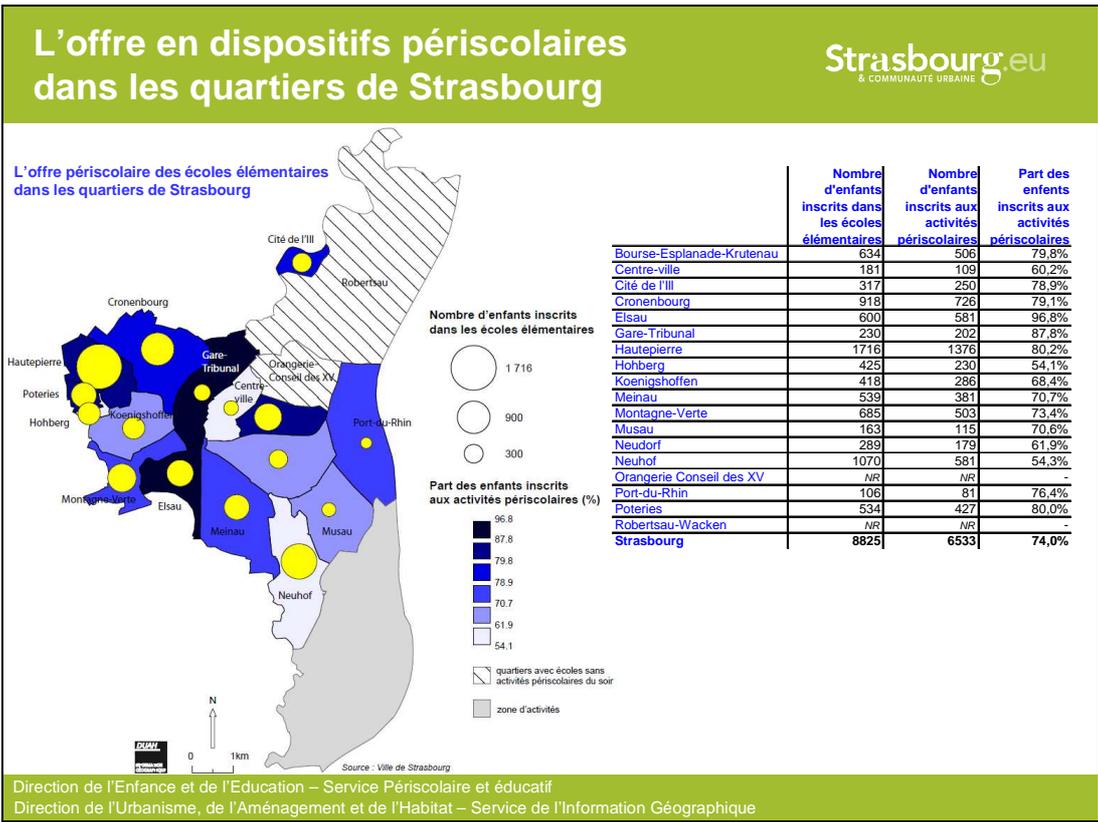


Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
 Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Diagnostic socio-démographique du PEL

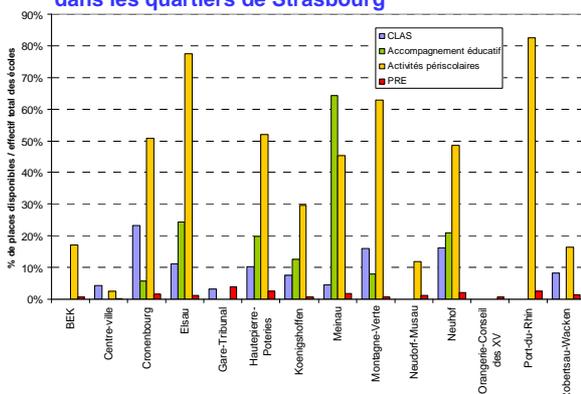
4. L'offre en dispositifs périscolaires

Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
 Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique



L'offre en dispositifs périscolaires dans les quartiers de Strasbourg 2011-2012

L'offre périscolaire des écoles élémentaires dans les quartiers de Strasbourg



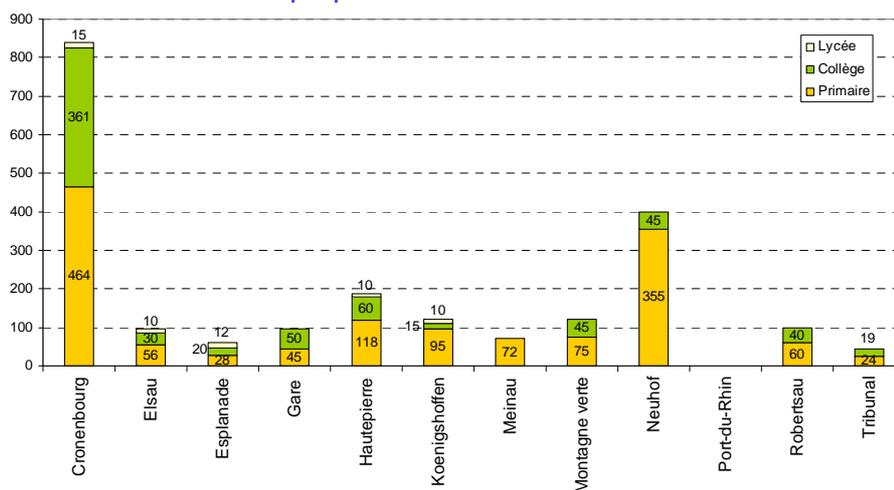
Quartiers	Nombre de places disponibles en CLAS	Nombre de places disponibles en accompagnement éducatif	Nombre de places disponibles en activités périscolaires	Nombre d'enfants en PRE
BEK	0	0	223	10
Centre-ville	25	0	15	2
Cronenbourg	315	76	687	22
Elsau	64	140	446	6
Gare-Tribunal	10	0	0	12
Hautepierre-Polaines	165	324	847	40
Koenigshoffen	60	100	236	5
Meinau	36	500	352	15
Montagne-Verte	100	50	396	4
Neudorf-Musau	0	0	181	16
Neuhof	236	307	712	30
Orangerie-Conseil des XV	0	0	0	7
Port-du-Rhin	0	0	66	2
Robertsau-Wacker	70	0	141	11
Total	1081	1497	4302	182

➤ L'offre périscolaire est particulièrement importante dans les quartiers d'habitat sociaux et au contraire relativement faible dans les quartiers socialement plus aisés : 82% des enfants inscrits dans le quartier du Port-du-Rhin disposent de places disponibles pour les activités périscolaires, 77% à l'Elsau, 52% à Hautepierre.

Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire 2012-2013

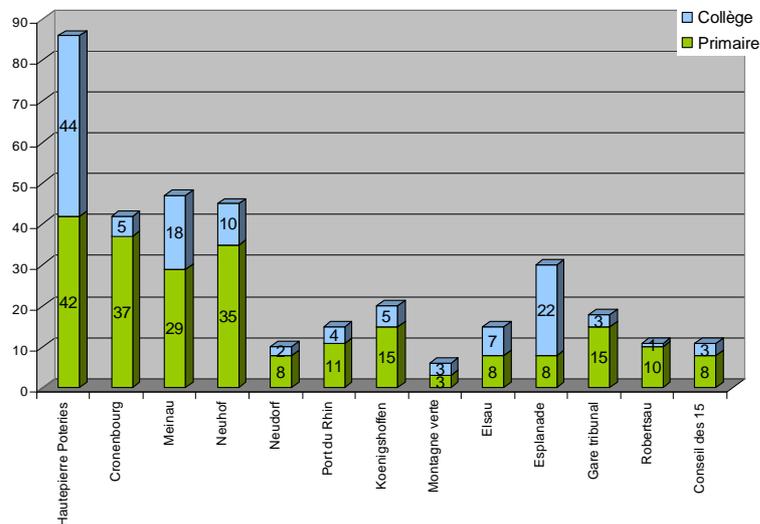
Nombre d'enfants inscrits par quartier



Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Nombre de parcours PRE par quartier

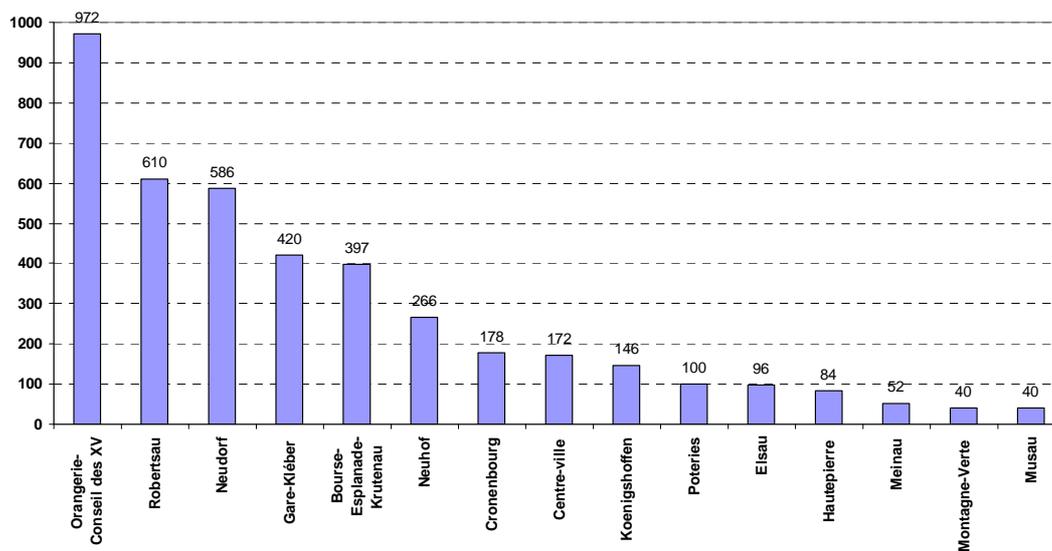
Nombre de parcours PRE par quartier
Le PRE assure l'accompagnement global et individualisé d'enfants et adolescents en temps péri- et extra-scolaire



Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Nombre de places

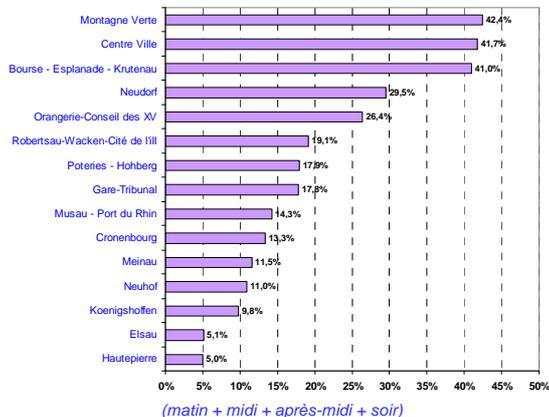
Offre par quartiers de Strasbourg



Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

L'accueil périscolaire maternel

Part d'enfants inscrits en APM* dans les quartiers de Strasbourg

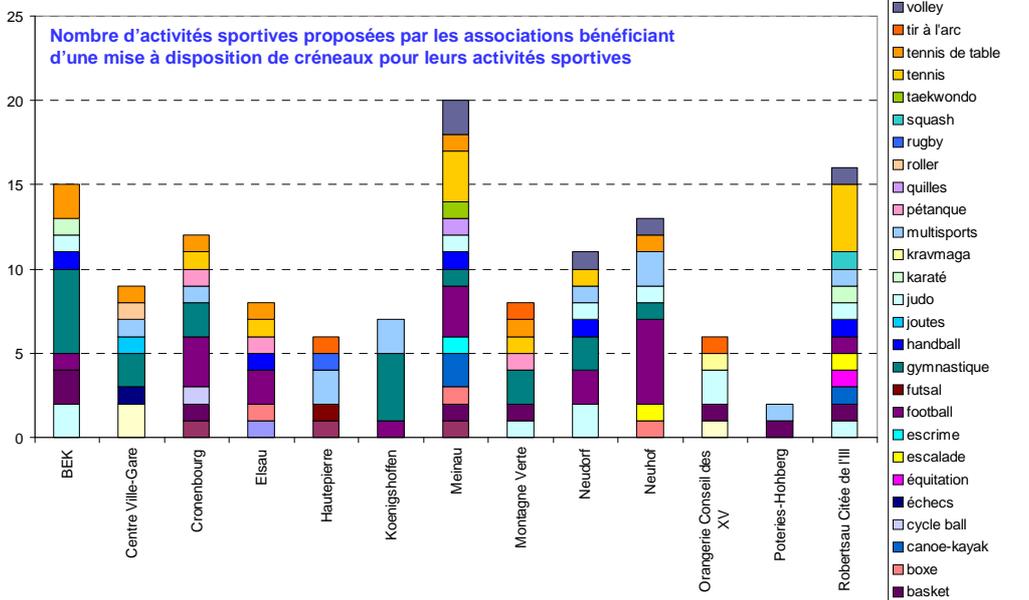


	Nombre d'enfants inscrits en APM	Nombre d'enfants inscrits en école maternelle	Part des enfants inscrits en APM
Bourse - Esplanade - Krutenau	208	507	41,0%
Centre Ville	172	412	41,7%
Cronenbourg	122	915	13,3%
Elsau	18	354	5,1%
Gare-Tribunal	107	601	17,8%
HautePierre	45	903	5,0%
Koenigshoffen	63	645	9,8%
Meinau	70	607	11,5%
Montagne Verte	215	507	42,4%
Musau - Port du Rhin	25	175	14,3%
Neudorf	275	932	29,5%
Neuhof	103	940	11,0%
Orangerie-Conseil des XV	128	484	26,4%
Poteries - Hohberg	76	425	17,9%
Robertsau-Wacken-Cité de l'Ill	187	978	19,1%
Strasbourg	1814	9385	19,3%

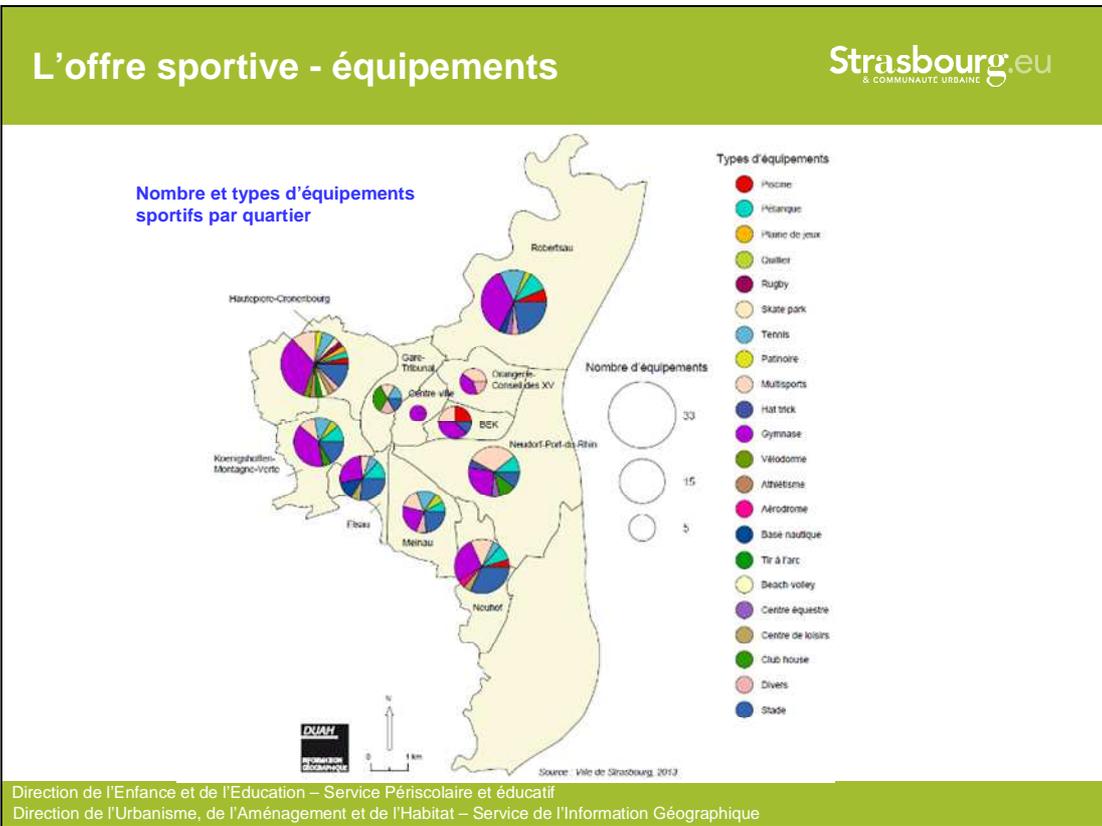
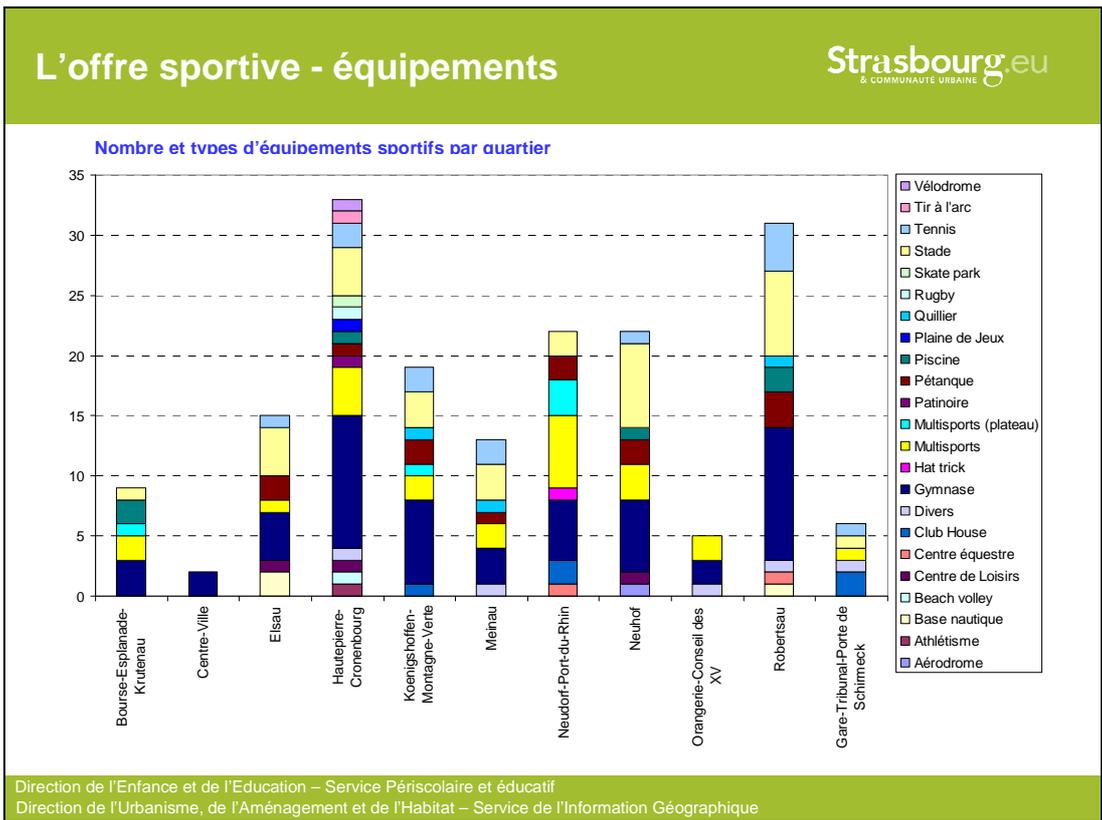
> L'Accueil Périscolaire Maternel présente les taux les plus élevés dans les quartiers Montagne-Verte, Centre-ville et Bourse-Esplanade-Krutenau. Les taux les plus faibles s'observent dans les quartiers de L'Elsau et de HautePierre, de Koenigshoffen ou de la Meinau, également caractérisés par des taux chômage élevés.

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

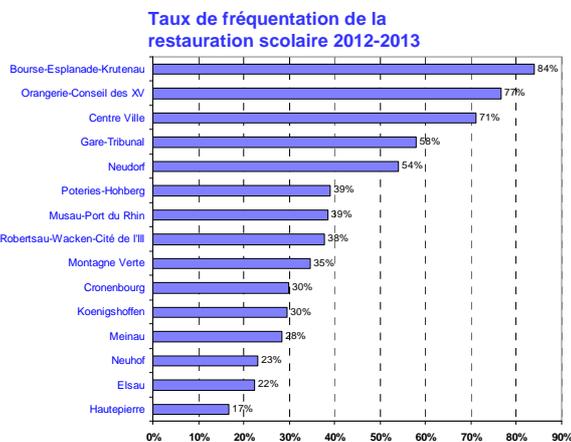
L'offre sportive - activités



Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique



L'inscription à la restauration scolaire



	Nombre de repas servis sur l'année	Moyenne journalière	Taux de fréquentation
Bourse-Esplanade-Krutenau	183159	1304	84,02%
Centre Ville	105353	747	71,08%
Cronenbourg	91757	669	29,87%
Elsau	30112	211	22,42%
Gare-Tribunal	93514	677	58,01%
Hautepierre	47701	354	16,63%
Koenigshoffen	61786	437	29,51%
Meinau	56871	405	28,32%
Montagne Verte	57541	407	34,58%
Musau-Port du Rhin	21150	161	38,52%
Neudorf	178383	1264	54,02%
Neuhof	77691	553	23,06%
Orangerie-Conseil des XV	147840	1051	76,60%
Poteries-Hohberg	49551	355	39,05%
Robertsau-Wacken-Cité de l'III	134998	963	37,81%
Strasbourg	1337407	9558	41,28%

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

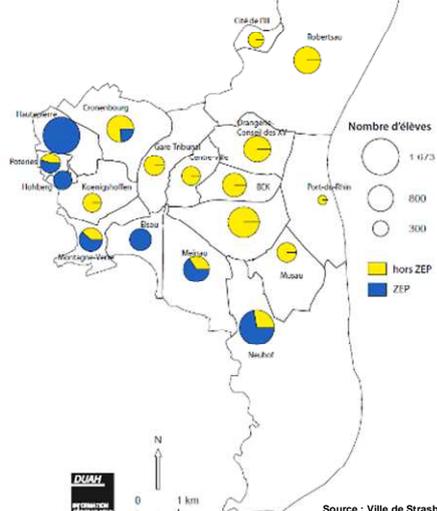
Diagnostic socio-démographique du PEL

5. La scolarité

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Effectif scolaire des écoles élémentaires

Nombre d'élèves par quartier pour l'année 2012-2013



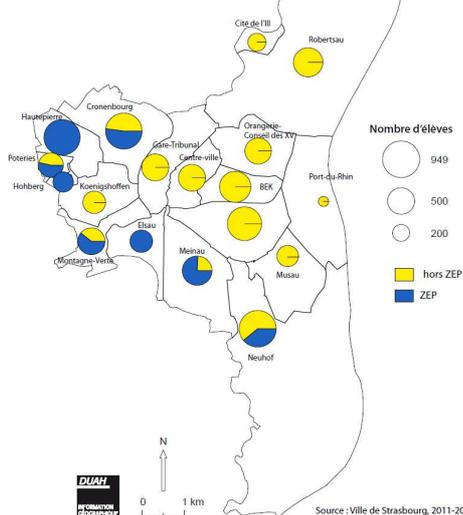
	Hors Zep	Zep	Total
Bourse-Esplanade-Krutenau	1416		1416
Centre-ville	426		426
Cité de l'Ill	300		300
Cronenbourg	673	213	886
Elsau		587	587
Gare-Tribunal	858		858
Hautepierre		1673	1673
Hohberg		418	418
Koenigshoffen	421		421
Meinau	283	545	828
Montagne-Verte	259	413	672
Musau	492		492
Neudorf	1064		1064
Neuhof	411	1067	1478
Orangerie Conseil des XV		893	893
Port-du-Rhin	104		104
Poteries	219	265	484
Robertsau-Wacken	868		868
Strasbourg	8687	5181	13868

Source : Ville de Strasbourg, 2012-2013

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Effectif scolaire des écoles maternelles

Nombre d'élèves par quartier pour l'année 2012-2013



	Hors Zep	Zep	Total
Bourse-Esplanade-Krutenau	680		680
Centre-ville	507		507
Cité de l'Ill	226		226
Cronenbourg	440	479	919
Elsau		354	354
Gare-Tribunal	513		513
Hautepierre		903	903
Hohberg		289	289
Koenigshoffen	357		357
Meinau	147	461	608
Montagne-Verte	201	309	510
Musau	333		333
Neudorf	705		705
Neuhof	579	370	949
Orangerie Conseil des XV	486		486
Port-du-Rhin	72		72
Poteries	198	228	426
Robertsau-Wacken	599		599
Strasbourg	6043	3393	9436

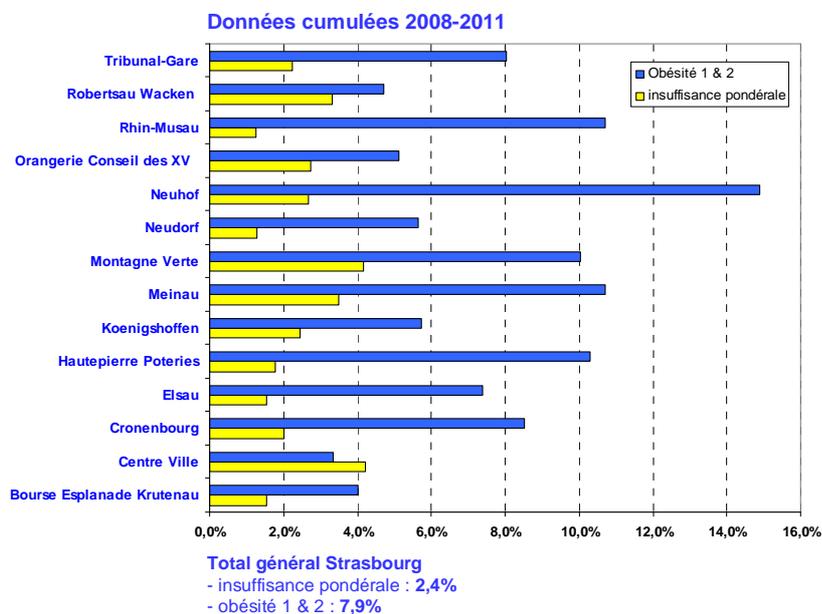
Source : Ville de Strasbourg, 2011-2012

Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

6. La santé des élèves

Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

Obésité et insuffisance pondérale – Grandes sections



Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire et éducatif
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat – Service de l'Information Géographique

DEUXIEME PARTIE

Dans le cadre du chantier national de Refondation de l'école de la République, le Gouvernement a décidé de modifier les rythmes scolaires, pour adapter l'organisation de la classe aux capacités d'apprentissage et aux conditions d'épanouissement des enfants.

Le contexte national

⇒ **La loi d'orientation et de programmation de l'école comporte plusieurs engagements, qui ont commencé à s'appliquer à la rentrée scolaire 2013 :**

- Réinvestir dans les moyens humains
- Donner la priorité à l'école primaire
- Faire entrer l'école dans l'ère numérique
- Faire évoluer le contenu des enseignements
- Renforcer les politiques de réussite éducative
- Améliorer le climat scolaire

⇒ **La réforme des rythmes scolaires permet de favoriser la réussite de tous les élèves**

Les écoliers français connaissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Les nouveaux rythmes scolaires ont donc, avant tout, comme objectif pédagogique de mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants. Ils conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

I - La répartition des temps éducatifs dans la semaine

Le temps scolaire hebdomadaire est de 24 heures, répartie sur 9 demi-journées dont le découpage est le suivant :

- quatre journées de 5h15 : 3h30 en matinée et 1h45 les après-midi,
- et le mercredi matin pour une durée de 3h00.

Ces horaires se justifient par la volonté de la collectivité de :

- favoriser le temps d'apprentissage optimal de la matinée, en proposant une plage de 3h30, de 8h30 à 12h,
- harmoniser le temps de pause méridienne de 12h à 14h dans toutes les écoles offrant les conditions favorables à la prise de repas et d'un temps récréatif ou de repos avant la reprise de l'école,
- proposer une sortie de l'établissement tous les jours à la même heure constituant ainsi un point de repère dans le temps fixe pour les familles et pour les enfants,
- proposer en maternelle des horaires respectueux de leur rythme et adaptés à leur âge,
- proposer en élémentaire en complément et en articulation avec le temps scolaire des ateliers d'éveil, éducatifs et ludiques à l'ensemble des enfants.

Ces ateliers s'inscriront pleinement dans le cadre des orientations du PEL et notamment :

- dans la volonté de rechercher une continuité éducative des temps de l'enfant,
- de proposer une offre d'activités diversifiées,
- de construire un parcours éducatif adapté aux enfants.

Les activités seront facultatives et gratuites pour les participants.

L'organisation des temps éducatifs en école maternelle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil Service municipal	7h45 à 8h30	7h45 à 8h30	7h45 à 8h30	7h45 à 8h30	7h45 à 8h30
MATIN Temps de classe	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 11h30	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
Pause méridienne Service municipal	12h00 à 14h00	12h00 à 14h00		12h00 à 14h00	12h00 à 14h00
Accueil Service municipal			11h30 à 12h15		
APRES MIDI Temps de classe	14h à 15h45	14h à 15h45		14h à 15h45	14h à 15h45
Accueil Service municipal	15h45 à 18h15	15h45 à 18h15		15h45 à 18h15	15h45 à 18h15

Les particularités

Les horaires d'entrée et de sortie des écoles maternelles situées à distance des écoles élémentaires seront décalés dans les écoles suivantes :

Maternelle	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi				Mercredi	
Camille Claus	8h20	11h50	13h50	15h30	8h20	11h40
Cronenbourg	8h25	11h55	13h55	15h40	8h25	11h25
Vauban	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Louise Scheppler	8h10	11h40	13h40	15h25	8h10	11h10
Pasteur	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Lezay Marnesia	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Wacken	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Neuhof B	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Académie	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Albert Le Grand	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Oberlin	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20
Musau maternelle	8h25	11h55	13h55	15h40	8h25	11h25
Pourtales	8h20	11h50	13h50	15h35	8h20	11h20

L'organisation des temps éducatifs en école élémentaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN Temps de classe	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 11h30	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
Pause méridienne Service municipal	12h00 à 14h00	12h00 à 14h00		12h00 à 14h00	12h00 à 14h00
Accueil Service municipal			11h30 à 12h15		
APRES MIDI Temps de classe	14h à 15h45	14h à 15h45		14h à 15h45	14h à 15h45
15h45 à 17h15 Un atelier éducatif municipal proposé à chaque enfant à raison d'un soir par semaine tout au long de l'année.					

Les particularités

L'horaire particulier de l'école élémentaire Stoskopf se justifie par la distance entre l'école élémentaire et la Maison de l'enfance où sont implantées deux classes de maternelle.

	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi				Mercredi	
Stoskopf	8h25	11h55	13h55	15h40	8h25	11h25

II Les premières orientations par quartier issues des groupes éducatifs locaux

Certains groupes éducatifs locaux ont d'ores et déjà ébauché des axes de travail prioritaires sur la base des orientations du PEL. L'exemple de trois GEL est ici présenté.

A partir de l'identification de forces et de faiblesses du territoire, des objectifs communs ont ainsi été élaborés. Il s'agit toutefois de premiers éléments qui demeurent à consolider. En effet, durant l'année 2014-2015, chaque GEL définira de manière plus précise ses axes prioritaires et proposera des actions.

Les dispositifs listés page 6 sont autant de leviers pour accompagner et répondre aux objectifs des territoires.

Les objectifs éducatifs du GEL Roberstau

Les forces du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Offre scolaire et extra scolaire satisfaisante et diversifiée ➤ Dynamique partenariale existante et active, tant au niveau du quartier (Atelier Territoriaux de Partenaires-ATP) qu'entre les acteurs scolaires et périscolaires (Cité de l'III) dans le cadre de projets transversaux. ➤ Présence du CSC de la Roberstau – un tissu associatif développé (Roberstau)
Les faiblesses du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'une communication centralisée sur l'offre d'activités et sur les dispositifs éducatifs ➤ Disparité de l'offre d'accompagnement à la scolarité entre la Roberstau et la Cité de l'III ➤ Capacité d'accueil insuffisante pour les enfants de 3 à 6 ans en périscolaire.

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
<p style="text-align: center;">Orientation n° 1</p> <p>Développer une offre éducative diversifiée, adaptée et de qualité afin de préparer les enfants au monde de demain et favoriser le vivre ensemble.</p>		
1) Garantir l'accès pour tous à l'offre de services et d'activités éducatives	Rendre lisible et accessible l'offre éducative	Réalisation d'un guide de l'offre globale des structures périscolaires et extrascolaires Coordination des différentes offres Rédaction d'une Charte d'occupation des locaux et nomination d'un référent par temps éducatif

	Développer une offre d'aide aux devoirs équitablement répartie et lisible sur l'ensemble du quartier	dans chaque école Développement et extension géographique du guichet unique Production d'un état des lieux. Développement de l'offre en fonction des besoins repérés et des ressources financières mobilisables
2) Garantir des conditions d'accueil adaptées et de qualité	Renforcer la sécurité des enfants dans la continuité des temps de l'enfant Améliorer les espaces dévolus aux activités périscolaires Mieux utiliser les locaux au sein des écoles Améliorer les ratios d'encadrement Identifier un interlocuteur unique Définir des modalités d'accueil harmonisées	Sécurisation des transferts du temps scolaire vers les activités périscolaires Adaptation des locaux dans chaque structure Concertation entre l'Education nationale et la Ville pour éviter une sur-occupation des locaux Amélioration et harmonisation des taux d'encadrement Affirmation d'un interlocuteur unique sur les temps scolaire et périscolaire Harmonisation des critères d'accueil associatifs
3) Proposer une offre d'activités diversifiées qui favorisent la découverte, l'éveil, la créativité, l'expression et le plaisir		
4) Promouvoir une ouverture sur le monde, former le citoyen dès le plus jeune âge et lutter contre toutes formes de discrimination		

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
<p>Orientation n° 2 Promouvoir un parcours individualisé pour assurer la réussite éducative</p>		
<p>1) Construire un parcours éducatif adapté aux enfants</p>	<p>Créer de la cohérence entre les différents temps</p>	<p>Démarche sur la continuité des règles et travail sur les programmes d'activités</p> <p>Programmation de temps de travail entre acteurs pour garantir cette cohérence</p> <p>Création d'un conseil d'enfant pour qu'il soit acteur de son parcours</p> <p>Mise en place d'un carnet de liaison</p>
<p>2) Favoriser l'expression et la prise en compte de la parole de l'enfant</p>	<p>Ouvrir des espaces d'expression et d'échanges entre les enfants</p> <p>Développer des moyens de communication vers les familles et les partenaires</p>	<p>Création d'un conseil d'enfants</p> <p>Elaboration d'un cahier de vie, journal de bord.</p> <p>Création d'un site, blog par les enfants.</p> <p>Elaboration d'un journal pour valoriser leurs paroles</p>
<p>3) Garantir le « Droit à la paresse », c'est à dire la possibilité pour les enfants de ne rien faire</p>		
<p>4) Mieux coordonner et rendre lisible l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de réussite scolaire</p>	<p>Structurer et renforcer la coordination des dispositifs</p> <p>Mieux informer</p>	<p>Mise en place d'un référent unique</p> <p>Création d'une instance de coordination (cf. les missions du GEL)</p> <p>Coordination par la ville des différentes offres</p> <p>Développement d'une communication unique</p> <p>Transmission d'information sur le contenu éducatif des apprentissages</p>
<p>5) Promouvoir la santé et le bien être des enfants</p>		<p>Réalisation d'un guide de l'offre périscolaire</p>

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
<p align="center">Orientation n°3</p> <p align="center">Bâtir une communauté éducative fondée sur la reconnaissance de chacun des acteurs</p>		
<p>1) Favoriser la participation des parents et la reconnaissance des familles comme premiers éducateurs</p>	<p>Multiplier les moments de communication parents/enseignants</p> <p>Mener un travail de reconnaissance mutuelle</p>	<p>Remise du bulletin en main propre, café de rentrée</p>
<p>2) Soutenir et renforcer le partenariat à l'échelle des quartiers de manière à assurer une plus grande cohérence et complémentarité des différents projets éducatifs dans la continuité des temps de l'enfant</p>	<p>Valoriser et renforcer les partenariats</p> <p>Développer et favoriser les temps, les espaces et les supports d'échanges</p> <p>Faciliter et optimiser les temps de concertation</p> <p>Apporter un soutien aux initiatives associatives des parents dans le développement de l'offre éducative</p>	<p>Valorisation des partenariats autour de projets qui facilitent les transitions entre les temps éducatifs</p> <p>Développement d'échanges entre écoles d'un même quartier</p> <p>Mise en place d'un travail sur la place, le rôle et les missions de chacun pour une meilleure collaboration</p> <p>Intégration des temps de concertation dans le temps de travail des agents.</p> <p>Valorisation du bénévolat</p> <p>Accompagnement administratif et pédagogique des associations de parents</p>

Les objectifs éducatifs du GEL Conseil des Quinze-Orangerie

Les forces du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La volonté des parents élus d'investir les espaces éducatifs ; expertise éducative des parents ➤ Une offre scolaire et extra scolaire diversifiée ➤ La volonté des acteurs pour travailler ensemble
Les faiblesses du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu de connaissance et manque de lisibilité de l'offre complète péri et extrascolaire ➤ Différence de tarifications et de critères d'accueil entre les structures associatives ➤ Manque de continuité dans le parcours de l'enfant

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
<p align="center">Orientation n° 1</p> <p>Développer une offre éducative diversifiée, adaptée et de qualité afin de préparer les enfants au monde de demain et favoriser le vivre ensemble.</p>		
1) Garantir l'accès pour tous à l'offre de services et d'activités éducatives	<p>Communiquer sur l'offre de services, d'activités et sur les dispositifs éducatifs</p> <p>Diffuser l'information vers les parents non élus</p>	<p>Création d'un guichet unique (au printemps) pour informer le grand public</p> <p>Création d'une plate forme d'offres affichée par école.</p> <p>Création d'un guichet unique d'information globale dans un lieu identifié et accessible</p> <p>Organisation de soirée d'accueil des nouveaux résidants</p>
2) Garantir des conditions d'accueil adaptées et de qualité	<p>Améliorer les conditions physiques, le contenu et la qualité des accueils</p> <p>Harmoniser les critères d'accès, des tarifs et des taux d'encadrement</p>	<p>Formation des intervenants</p> <p>Harmonisation des tarifs et critères d'accès des accueils périscolaires en maternelle et élémentaire</p> <p>Recherche d'une harmonisation des ratios d'encadrement durant les différents temps de l'enfant</p>

	Définir la notion d'espace partagé	Réflexion sur le contenu des activités périscolaires Travail sur les règles d'occupation des locaux, activités adaptées aux locaux, transition entre les différents temps Rédaction d'une charte d'occupation des locaux (règles, utilisation du matériel, encadrement des enfants, sécurité, référent pour chaque temps)
3) Proposer une offre d'activités diversifiées qui favorisent la découverte, l'éveil, la créativité, l'expression et le plaisir		
4) Promouvoir une ouverture sur le monde, former le citoyen dès le plus jeune âge et lutter contre toutes formes de discrimination.		

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
Orientation n° 2 Promouvoir un parcours individualisé pour assurer la réussite éducative		
1) Construire un parcours éducatif adapté aux enfants	Construire avec l'enfant et les parents un parcours éducatif	Un accompagnement du parcours éducatif de l'enfant par un référent unique Transition : assouplir le passage maternelle – élémentaire et 1 ^{er} et 2 nd degré – tous les acteurs doivent jouer un rôle sur ce point.
2) Favoriser l'expression et la prise en compte de la parole de l'enfant	Susciter l'expression des enfants au moyen de différents supports	Rédaction d'un journal à diffusion régulière Création d'un site internet/blog par les enfants Développement des moyens de communication en direction des familles et partenaires (cahier de vie, journal de bord, ...)
3) Garantir le « Droit à la paresse », c'est à dire la possibilité pour les enfants de ne rien faire		

4) Mieux coordonner et rendre lisible l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de réussite scolaire	Développer des outils de communication pertinents, adaptés et efficaces	Création d'un outil de communication qui présenterait les dispositifs à l'ensemble des professionnels et des familles
5) Promouvoir la santé et le bien être des enfants		

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
Orientation n°3 Bâtir une communauté éducative fondée sur la reconnaissance de chacun des acteurs		
1) Favoriser la participation des parents et la reconnaissance des familles comme premiers éducateurs	Définir le rôle des parents et leur place et notamment les limites de leurs interventions	Créer des temps et lieux d'expression dédiés aux parents pour rencontrer les autres partenaires (ex : forum des parents)
2) Soutenir et renforcer le partenariat à l'échelle des quartiers de manière à assurer une plus grande cohérence et complémentarité des différents projets éducatifs dans la continuité des temps de l'enfant	Valoriser et favoriser les projets partenariaux qui facilitent les transitions entre les temps éducatifs et le partage des locaux Définir des temps et des espaces pour favoriser un échange partenarial régulier Identifier les différents partenaires : rôles et missions Accroître la continuité éducative	Tous les acteurs doivent s'entendre pour ménager des espaces d'échanges intégrés dans le temps de travail. Organisation d'une journée des associations en avril (type guichet unique) par quartier. Construction de liens entre projet d'école/projet de site

Les objectifs éducatifs du GEL Bourse Esplanade Krutenau

Trois forces du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La diversité culturelle et la mixité sociale ➤ Une grande évolution du quartier de la Krutenau ➤ La volonté commune de travailler ensemble (autour du rapport à l'autre, en particulier)
Deux faiblesses du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une offre pour les moins de 6 ans insuffisante ➤ Un fort besoin de soutien à la parentalité.

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
Orientation n° 1 Développer une offre éducative diversifiée, adaptée et de qualité afin de préparer les enfants au monde de demain et favoriser le vivre ensemble.		
1) Garantir l'accès pour tous à l'offre de services et d'activités éducatives	<p>Développer l'offre éducative sur le quartier au regard de son évolution et notamment pour les moins de 6 ans</p> <p>Harmoniser les conditions d'accès et veiller à l'égalité urbaine</p>	<p>Développement d'une offre complémentaire sur la base des éléments de diagnostic</p> <p>Harmonisation des critères et de la tarification Discrimination pour des publics considérés comme prioritaires (égalité des chances)</p>
2) Garantir des conditions d'accueil adaptées et de qualité	Améliorer l'aménagement des espaces périscolaires	Mise en place d'un travail dans chaque structure afin d'adapter les espaces aux activités et publics
3) Proposer une offre d'activités diversifiées qui favorisent la découverte, l'éveil, la créativité, l'expression et le plaisir	Améliorer le contenu éducatif des activités	Accompagnement qualitatif de l'offre

<p>4) Promouvoir une ouverture sur le monde, former le citoyen dès le plus jeune âge et lutter contre toutes formes de discrimination</p>	<p>Renforcer le civisme</p> <p>Favoriser le rapprochement des générations</p> <p>Promouvoir les thématiques trop peu développées aujourd'hui</p>	<p>Organisation d'action sur les droits et devoirs tant des enfants que des parents</p> <p>Mise en place d'un travail entre tous les co-éducateurs autour des règles de vie et du respect de l'autre</p> <p>Organisation d'actions intergénérationnelles</p> <p>Formation des intervenants (débat philosophique, sensibilisation aux sciences et techniques, ...)</p>
---	--	---

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
<p>Orientation n° 2 Promouvoir un parcours individualisé pour assurer la réussite éducative</p>		
<p>1) Construire un parcours éducatif adapté aux enfants</p>	<p>Promouvoir une approche individualisée de l'enfant</p>	<p>Construction de projet individualisé partagé avec les acteurs éducatifs intervenants</p>
<p>2) Favoriser l'expression et la prise en compte de la parole de l'enfant</p>	<p>Développer des activités facilitant l'expression de l'enfant</p>	<p>Participation de l'ensemble des acteurs éducatifs au projet « Philo »</p>
<p>3) Garantir le « Droit à la paresse », c'est-à-dire la possibilité pour les enfants de ne rien faire</p>	<p>Dédramatiser le « rien faire » auprès des acteurs éducatifs.</p>	<p>Inclusion de cette notion dans les projets éducatifs.</p>
<p>4) Mieux coordonner et rendre lisible l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de réussite scolaire</p>	<p>Accroître la lisibilité de l'offre éducative</p>	<p>Production d'un état des lieux et d'une cartographie des acteurs</p> <p>Edition et distribution d'une plaquette à l'intention des familles / territoires</p> <p>Centralisation de l'information (réflexion à mener)</p>
<p>5) Promouvoir la santé et le bien être des enfants</p>	<p>Améliorer la prise en compte de publics spécifiques</p>	<p>Organisation d'actions contribuant au suivi des primo-arrivants</p>

Orientations et objectifs du PEL	Axes prioritaires du territoire en lien avec un ou plusieurs axes du PEL 1	Actions proposées
<p align="center">Orientation n°3</p> <p align="center">Bâtir une communauté éducative fondée sur la reconnaissance de chacun des acteurs</p>		
<p>1) Favoriser la participation des parents et la reconnaissance des familles comme premiers éducateurs</p>	<p>Favoriser l'implication des familles dans l'ensemble des structures</p> <p>Renforcer et améliorer la coopération entre acteurs</p> <p>Réfléchir ensemble sur les enjeux éducatifs présents et futurs</p> <p>Promouvoir des temps et des espaces de concertation</p>	<p>Accueil des familles dans des lieux relais (accueil et information)</p> <p>Accompagnement des familles afin d'accroître leur participation active à la vie éducative du quartier</p> <p>Organisation d'actions de soutien à la parentalité</p> <p>Mise en place d'un travail sur la place, le rôle et les missions de chacun (reconnaissance et respect réciproque)</p> <p>Lors des temps de concertation et de travail construction d'un regard commun sur l'éducation</p> <p>Pérennisation du GEL</p>
<p>2) Soutenir et renforcer le partenariat à l'échelle des quartiers de manière à assurer une plus grande cohérence et complémentarité des différents projets éducatifs dans la continuité des temps de l'enfant</p>	<p>Renforcer la concertation entre les acteurs</p>	<p>Mise en place de temps de rencontre entre les différents éducateurs</p>

III - Les ateliers éducatifs organisés par la collectivité de 15h45 à 17h15

A partir de la rentrée 2014, ces activités s'inscriront d'une part dans le **Projet Educatif Local strasbourgeois** et d'autre part dans la Loi sur la Refondation de l'école notamment sur le volet de la **mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires**.

1. Les objectifs poursuivis

Les nouvelles activités éducatives s'inscrivent dans les orientations du PEL et en particulier doivent répondre aux objectifs suivants :

- Proposer une offre d'activités diversifiées qui favorisent la découverte, l'éveil, la créativité, l'expression et le plaisir

- stimuler la réflexion et la curiosité ainsi que le plaisir à découvrir,
- développer la sensibilité et la créativité notamment par l'éveil artistique et culturel, (lecture, peinture, musique, arts urbains ...), la découverte des richesses culturelles et patrimoniales locales,
- développer la motricité et la maîtrise corporelle notamment par une activité physique et sportive diversifiée,
- développer une offre d'activités pour une sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- acquérir, par l'initiation et l'expérimentation, la démarche scientifique

- Promouvoir une ouverture sur le monde, former le citoyen dès le plus jeune âge et lutter contre toutes formes de discrimination

- développer des actions pour mieux se repérer dans sa ville et son quartier et s'approprier son environnement,
- favoriser l'ouverture sur le monde, les cultures, les traditions,
- favoriser les liens intergénérationnels,
- développer des activités qui permettent l'apprentissage des règles de vie en société, le respect des autres et l'estime de soi,
- développer des actions solidaires et citoyennes afin de lutter contre les inégalités et les discriminations notamment de sexe,
- initier les enfants sur ses droits et ses possibilités de se protéger,
- prendre conscience de son rôle de citoyen et participer à la vie de la cité.

- Favoriser la participation des parents et la reconnaissance des familles comme premiers éducateurs

- soutenir le rôle éducatif des parents,
- créer du lien et une relation de confiance et ouvrir les structures aux parents,
- organiser des rendez-vous réguliers avec les familles et multiplier des temps de partage d'information sur ce qui est proposé,
- impliquer les parents dans les différents dispositifs : participation aux instances de réflexion et de décision,

- prendre en compte la notion de projet familial et adapter les modes de communication,
- renforcer la lisibilité de l'offre éducative, des lieux, des acteurs et de leurs missions respectives et orienter les familles vers les « lieux relais ».

2. Les contenus

Le préalable à tout projet d'activités périscolaires est d'assurer le bien-être, le confort et la sécurité des enfants.

Le respect réciproque de l'enfant pour l'adulte et de l'adulte pour l'enfant, ainsi que celui des enfants entre eux, est également un élément fondamental du contenu du projet.

- Ateliers culturels et artistiques

- Projet de pratique artistique

L'objectif de ces activités périscolaires n'est pas la maîtrise d'une discipline ou d'une technique, mais bien la contribution à l'éveil de la sensibilité artistique, de la créativité et de la curiosité de l'enfant. Les moyens employés doivent se distinguer de ceux employés dans le cadre scolaire ou dans le cadre de l'enseignement artistique.

La confrontation et l'échange du regard de l'artiste et de celui de l'enfant doivent être au cœur des projets. L'originalité de l'approche envisagée sera prise en considération dans le choix des projets. Il est souhaitable que le projet d'intervention soit en lien avec la démarche artistique personnelle de l'intervenant.

- Projet d'animation culturelle

Le projet doit s'appuyer sur des pratiques de médiation culturelle. L'atelier devra favoriser la découverte d'œuvres d'art et de mouvements artistiques en s'appuyant **sur de la pratique et des jeux**. Le projet devra s'articuler logiquement autour d'un thème ou d'une période dans une logique de projet. Différents supports, jeux, mallettes pédagogiques, outils audiovisuels peuvent être utilisés.

- Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives visent à inciter l'enfant à pratiquer avec plaisir, de manière régulière, une activité physique et à l'éveiller à une discipline sportive. L'atelier doit favoriser la socialisation de l'enfant en le sensibilisant au respect des règles (règles individuelles, règles collectives, et d'hygiène).

Il doit également rechercher à développer les habiletés motrices de l'enfant en variant les situations d'apprentissage, lui permettre d'acquérir les rudiments techniques d'une discipline et de maîtriser son corps.

- Activités relatives à la culture scientifique et à la protection de l'environnement

Les activités proposées dans ces domaines doivent tout particulièrement se fonder sur l'observation et l'expérimentation de préférence à une approche théorique.

Les activités de sensibilisation à la thématique de l'environnement doivent contribuer à une prise de conscience chez l'enfant des enjeux liés à la protection de l'environnement et l'amener à découvrir, par l'expérience, des actions simples à mener pour y contribuer. Les ateliers pourront ainsi traiter de sujets divers tels que la faune, flore, le jardinage, l'eau, le traitement des déchets.

En ce qui concerne l'offre d'activités à caractère scientifique, le thème de l'énergie (production, gestion et économie d'énergie) peut compléter avantageusement l'offre d'atelier de découverte.

- **Activités ludiques**

Les activités ludiques ou de jeux pré-sportifs regroupent l'ensemble des activités qui visent à développer la curiosité, les capacités logiques, le sens de l'observation, la responsabilisation et la socialisation de l'enfant par le jeu, par des constructions techniques et manuelles et la motricité.

- **Activités autour du vivre ensemble et de l'éducation à la citoyenneté**

Les activités autour de vivre ensemble et de l'éducation à la citoyenneté ont pour objectifs d'amener les enfants à :

- développer des activités qui permettent l'apprentissage des règles de vie en société, le respect des autres et l'estime de soi,
- développer des actions solidaires et citoyennes afin de lutter contre les inégalités et les discriminations,
- connaître les droits et les possibilités de se protéger,
- prendre conscience de son rôle de citoyen et participer à la vie de la cité.

Il est attendu que les enfants puissent, dans ce cadre s'exprimer, apprendre à écouter, développer leur sens critique et réfléchir par eux-mêmes grâce aux apports de l'intervenante.

3. Les modalités de programmation

Les activités sont gratuites et leur fréquentation facultative.

Les enfants choisissent trois ateliers dans l'année ; chaque atelier se déroule tout au long d'un trimestre.

Les programmes d'activités de chaque école seront discutés et bâtis dans le cadre des groupes éducatifs locaux de manière à être en cohérence avec les projets d'école et les orientations du Projet Educatif Local (PEL).

4. La déclaration en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

La Collectivité souhaite déclarer les activités périscolaires, telles que définies ci-dessus en ALSH.

Conformément au décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires, la collectivité souhaite bénéficier durant la période d'expérimentation de 3 ans des assouplissements possibles concernant le taux d'encadrement.

Le taux d'encadrement prévu par la Ville de Strasbourg est de 1 adulte pour 15 enfants.

Une évaluation spécifique de cette mesure sera menée.

IV- Les services périscolaires et la tarification

Les tarifs de l'année scolaire 2014 - 2015, revus chaque année au 1^{er} septembre :

	Payant			Gratuit
	Quotient familial	Forfait mensuel		
Accueil périscolaire maternel du matin, du soir et du mercredi midi	inférieur ou égal 410 €	10,00 €		
	de 411 à 510 €	14,00 €		
	de 511 à 620 €	18,00 €		
	de 621 à 720 €	22,00 €		
	de 721 à 820 €	26,00 €		
	de 821 à 920 €	30,00 €		
	de 921 à 1030 €	34,00 €		
	de 1031 à 1540 €	38,00 €		
	de 1541 à 2050 €	42,00 €		
	supérieur à 2050 € Sans QF	46,00 €		
Restauration scolaire	Quotient familial	prix du repas « 1 ticket repas »	prix du repas en abonnement	
		inférieur ou égal 410 €	1,10 €	1,10 €
	de 411 à 510 €	2,00 €	1,75 €	
	de 511 à 620 €	2,55 €	2,30 €	
	de 621 à 720 €	3,10 €	2,85 €	
	de 721 à 820 €	3,65 €	3,40 €	
	de 821 à 920 €	4,35 €	4,10 €	
	de 921 à 1030 €	5,05 €	4,80 €	
	de 1031 à 1540 €	5,75 €	5,50 €	
	de 1541 à 2050 € supérieur à 2050 € Sans QF	6,25 € 6,85 € 6,85 €	6,00 € 6,60 € 6,60 €	
Accueil de loisirs maternels (mercredi et vacances scolaires)	Quotient familial	Tarif journée	Tarif 1/2 journée	prix du repas
		inférieur ou égal 410 €	2,40 €	1,80 €
	de 411 à 510 €	3,20 €	2,40 €	1,75 €
	de 511 à 620 €	4,00 €	3,00 €	2,30 €
	de 621 à 720 €	4,80 €	3,60 €	2,85 €
	de 721 à 820 €	5,60 €	4,20 €	3,40 €
	de 821 à 920 €	6,40 €	4,80 €	4,10 €
	de 921 à 1030 €	7,20 €	5,40 €	4,80 €
	de 1031 à 1540 €	8,00 €	6,00 €	5,50 €
	de 1541 à 2050 € supérieur à 2050 € Sans QF	8,80 € 9,60 € 9,60 €	6,60 € 7,20 € 7,20 €	6,00 € 6,60 € 6,60 €

	Quotient familial	Forfait annuel			
Accueil périscolaire élémentaire du mercredi midi	inferieur ou égal 410 €	10,00 €			
	de 411 à 510 €	14,00 €			
	de 511 à 620 €	18,00 €			
	de 621 à 720 €	22,00 €			
	de 721 à 820 €	26,00 €			
	de 821 à 920 €	30,00 €			
	de 921 à 1030 €	34,00 €			
	de 1031 à 1540 €	38,00 €			
	de 1541 à 2050 €	42,00 €			
	supérieur à 2050 € Sans QF	46,00 € 46,00 €			
Activités éducatives périscolaires après la classe					Gratuites

Modalités d'information des familles – communication annuelles à toutes les familles par voie postale et mise en disposition en mairies de quartier.

- Edition de plaquettes par quartier sur les services et activités périscolaires
- Communication de rentrée à l'attention des familles
- Guide des services périscolaires
- Site internet de la Ville
- Panneaux d'affichage sur chaque site
- Guide « Grandir et d'épanouir »
- Communication spécifique sur les rythmes scolaires

V - Les ressources mobilisées par la collectivité

1. Les personnels du Service périscolaire et éducatif et les intervenants

Depuis septembre 2012, un interlocuteur de la Ville, dédié pour les temps périscolaires et pour la liaison temps scolaire et périscolaire est présent dans les écoles pour coordonner les différentes activités (Responsable Périscolaire de Site).

La mise en place de la réforme a généré le recrutement de sept responsables périscolaires de site supplémentaires et d'un agent administratif.

Soit 51 RPS et 14 adjoints de RPS, affectés sur les groupes scolaires, sous l'autorité de six responsables éducatifs de territoire.

Le RPS encadre une équipe d'animateurs et d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), qu'il anime et mobilise au service du projet éducatif au sein d'un groupe scolaire. En outre, il dirige dans 16 écoles le centre de loisirs le mercredi après-midi et durant les vacances.

Il organise les activités durant le temps périscolaire gratuit de 15h45 à 17h15 selon un projet pédagogique qu'il élabore et assure un rôle de coordination sur l'ensemble des temps.

- Les animateurs : 210 animateurs statutaires et 450 animateurs vacataires.
- Les ATSEM : 300 Atsem sont réparties dans les 60 écoles maternelles et participent également à l'encadrement des enfants en temps périscolaire. Les équipes sont également composées de 740 animateurs vacataires
- Pour les ateliers éducatifs : procédant par appel d'offres et appel à projet, la collectivité mobilise plus de 100 associations et environ 140 intervenants vacataires tout au long de l'année, permettant l'animation de 65 000 heures d'ateliers par an dans les écoles élémentaires.

2. La mobilisation des autres services sur le temps scolaire et périscolaire

La Ville finance et accompagne dans le temps scolaire un grand nombre d'actions à vocation éducative, destinées à encourager des comportements citoyens, ou encore à faciliter l'accès à des pratiques sportives ou culturelles.

- L'éducation culturelle et artistique
 - La Ville contribue financièrement au fonctionnement de l'ACMISA ainsi que la CUS.
 - Le Conservatoire National de Région : des classes à horaires aménagés en musique, en danse, en théâtre, en chant choral sont proposées, à compter du cycle élémentaire (classe de CE1) aux enfants particulièrement motivés par cet enseignement dans les écoles élémentaires suivantes :
 - Horaires aménagés musique à Saint Jean, Neufeld et Gustave Doré.

- Horaires aménagés danse à Louvois.
Le Conservatoire de Strasbourg assure les cours d'enseignement artistique à ces enfants.
- Horaires aménagés théâtre à l'école élémentaire Martin Schongauer en partenariat avec le TJP et le Conservatoire de Strasbourg.
- La Ville propose le réseau des médiathèques municipales et met en place des activités d'accès à la lecture : visite-découverte de la médiathèque, sélection et présentation d'ouvrages, ateliers de contes.
- De même, le service éducatif des musées propose chaque année un programme d'actions éducatives riche et varié mené autour des collections permanentes et des expositions temporaires.

➤ L'éducation à l'environnement

La Ville, et notamment les Directions de l'environnement et des services publics urbains et de l'enfance et de l'éducation, mènent des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des élèves, au travers de plusieurs programmes pédagogiques :

- le projet « côté jardin »,
- l'animation "herbes folles",
- le programme "Fontaine à Eau",
- le « Centre d'Initiation à la Nature et à l'environnement »(CINE) à la ferme Bussière,
- la collecte sélective des déchets (Tricetop).

➤ L'éducation à la sécurité routière

Dans le cadre de sa politique de sécurité routière, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg se sont dotées de différents outils :

- le Centre d'Education Routière de la Meinau,
- la Piste d'Education Routière de Schiltigheim,
- les Permis Piéton et Permis Vélo,
- la nouvelle plaquette du « Petit Prudent ».

➤ La pratique sportive

La Ville et la CUS attribuent chaque année, aux écoles maternelles et élémentaires, des créneaux dans les piscines et la patinoire de l'Iceberg.

Les transports et l'accès aux équipements sont gratuits pour les familles. A l'échelle de la CUS, le nombre d'entrées attribuées aux écoles s'élève à :

- dans les piscines :
 - o 6 000 pour les écoles maternelles,
 - o 110 400 pour les écoles élémentaires,
- à la patinoire de l'Iceberg :
 - o 26 516 entrées scolaires,
- le dispositif « Classes transplantées » sur le site du Baggersee,
- l'action Roller à l'école.

3. Les équipements mobilisés

- préaux
- cours d'école
- salles d'arts plastiques
- salles polyvalentes
- BCD
- cuisine pédagogique
- salles informatique
- gymnases et piscines

Ainsi que les locaux des centres d'animations, centres sportifs, institutions culturelles de l'environnement proche.

Les responsables éducatifs territoriaux et les directeurs d'écoles, en fonction de la configuration des écoles, décideront de l'occupation des locaux en fonction des besoins respectifs et des priorités selon les créneaux horaires, notamment après 15h45 pour la Ville.

Des protocoles d'utilisation des locaux seront systématiquement discutés et signés dans chaque école.

VI - Evaluation du PEL

Un groupe de travail sera constitué afin de définir les modalités d'évaluation du PEL (périodicité, questions évaluatives, indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs).

L'évaluation du PEL vise à mesurer sa mise en œuvre ainsi qu'à relever les difficultés et les points à améliorer. Il s'agira également au travers de la démarche de faire un focus sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Trois objectifs :

- Mettre en place une démarche de suivi-évaluation du PEL et des rythmes,
- Définir une méthodologie pragmatique et non chronophage,
- Evaluer pour permettre d'éclairer l'action menée par les acteurs dans la perspective d'un enrichissement collectif et d'éventuels ajustements.

Ce suivi-évaluation pourrait s'articuler autour de 4 volets :

- ✓ La coéducation
- ✓ La gouvernance (pilotage, animation, partenariat, articulation des dispositifs éducatifs, continuité éducative)
- ✓ Les services rendus (sur la base d'une douzaine d'indicateurs pertinents à définir)
- ✓ Des focus qualitatifs

Pour chacun des volets, des outils seront à construire (cartographie des incidences, enquête ...).

Le comité de pilotage validera les questions évaluatives et le programme de travail annuel.

Une démarche participative est attendue et un travail de co construction devra être fait avec les acteurs.

Il est proposé d'organiser un temps de travail élargi avec les institutions partenaires, des directions d'écoles, des parents d'élèves, des associations et les services de la Ville afin de formuler des questionnements et de définir collectivement ce que nous souhaitons évaluer, suivre et sur quels critères.

Ces éléments seront partagés en comité technique et dans le cadre des GEL.

Une équipe projet sera mise en place, composée du Service Périscolaire et éducatif, du Service Contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques et des Francas-Cémea.

Stéphane BOUILLON
Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

Guy Dominique KENNEL
Sénateur
Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Roland RIES
Maire de Strasbourg

Jacques-Pierre GOUGEON
Recteur de l'Académie de Strasbourg
Chancelier des Universités

Jacques BUISSON
Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

Annexe I

La trame du projet de site

Introduction : un projet de site, pourquoi, avec qui ?

I Le contexte global : le projet éducatif local strasbourgeois

- A - Les enjeux et le périmètre
- B - Les valeurs
- C - Les orientations globales

II Le site dans son environnement

- A - Les forces et faiblesses du quartier (diagnostic GEL)
- B - Les orientations prioritaires pour les groupes scolaires du quartier définies dans la cadre du GEL (tableau de synthèse)

III Les caractéristiques du site et les projets des partenaires

- A - La fiche d'identité du site (CF. fiche synthèse diag + tableau suivi)
 - Les éléments relatifs en temps scolaire
 - Les services et activités périscolaires
 - Les activités
 - Les dispositifs

- B - Les projets des partenaires
 - Les projets de l'école maternelle et élémentaire,
 - Les projets des associatifs (du quartier et au sens interventions périscolaires)
 - Le projet éducatif municipal pour les services et les activités.

IV Les actions partenariales – l'articulation des projets

- A - Les actions des partenaires sur le site au regard des trois priorités (tableau d'actions)

- B - Description des actions transversales
 - Les objectifs éducatifs communs
 - L'articulation des projets
 - La mise en œuvre des actions
 - Les résultats (impact ?) quantitatif et qualitatif attendus

- C - Actions spécifiques significatives de chaque partenaire

- D - Les modalités du partenariat (liste des partenaires, les rencontres ...)

IV Bilan et évaluation